



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Hauts-de-France

AG/SC/VR/CR/validé le 06/04/2018

Réunion de Bureau du 12 mars 2018, à Arras

Diffusion :

*Mmes et MM les membres du Bureau
MM Claverie, Bourgois et Minier
MM Billiez, Meunier et Baillet
Mmes et MM les délégués territoriaux*

Étaient présents :

*Alain GRISET, Président
Luc POTTERIE, Premier Vice-Président
Geneviève SABBE, Vice-Présidente
Gabriel HOLLANDER, Vice-Président
Zéphyrin LEGRENDRE, Vice-Président
Laurent RIGAUD, Vice-Président
Stéphane COFFIN, Trésorier
Jean-Philippe DUBIQUET, Trésorier adjoint
Laetitia LEBRIEZ, Première secrétaire adjointe
Philippe HARCHIN, secrétaire adjoint
Henry-Luc SPRIMONT, secrétaire adjoint
Francis DUQUESNE, secrétaire adjoint
Maryse DELACHE, secrétaire adjoint
Jean-Luc DUWICQUET, secrétaire adjoint
Patricia DUCANGE, secrétaire adjointe
Marie-José ORLOF, secrétaire adjointe
Claire JOLY, secrétaire adjointe
Philippe DOUBLET, secrétaire adjoint
Jean-Marie VERWAERDE, secrétaire adjoint
Alain LANGLET, secrétaire adjoint
Jean-Paul AMADEÏ, secrétaire adjoint*

Étaient excusés:

*Hervé CATRAIN, secrétaire
Christophe PETIT, secrétaire adjoint
Bernard BARE, secrétaire adjoint
Sébastien GARIGLIETTI, secrétaire adjoint*

Assistaient également :

*Romain OLIVIER, élu référent « CMA Numérique »
Simon CLAVERIE, secrétaire général, directeur des services
Jean-Yves BOURGOIS, secrétaire général adjoint
Agnès ANDRICQ, déléguée territoriale centre
Caroline DUTRIEUX, déléguée territoriale est
Dominique PIEDFORT, déléguée territoriale sud
Guillaume CORTEQUISSE, délégué territorial métropole Lille
Hervé MOLIN, délégué territorial littoral*

Secrétariat de séance : Christine RABAT

Ordre du jour

<i>INTITULE</i>	<i>PAGE</i>	<i>DELIBERATION</i>	<i>ANNEXE</i>
Accueil du Président	133		
Adoption du compte rendu de la réunion de Bureau du 15 janvier 2018	133		
Intervention de Monsieur Romain OLIVIER	148	2018-163	
Désignations territoriales	134	2018-164	
Composition des Commissions territoriales	136	2018-165	
Représentations régionales et départementales	137	2018-166	
Reprise de la gestion du CHAP (Centre d'Hébergement des Apprentis de Picardie)	141	2018-167	1
Partenariat La Turbine à Dunkerque et intégration des sections de coiffure au CEFRAL	142	2018-168	2
Proposition d'exonération des frais d'inscription aux examens BM ADEA pour les artisans et les conjoints collaborateurs de l'artisanat	146	2018-169	
Soutien aux retraités de l'artisanat des Hauts-de-France	146	2018-170	3
Tarifs entreprises	151	2018-171	4
Équipement numérique des membres du Bureau et des Présidents de Commissions Territoriales	152	2018-172	
Situation comptable de la CMA	153	2018-173	5
Point financier / Maison de l'artisan Beauvais	155	2018-174	
Participation à Creil Montataire Développement	156	2018-175	6
Action soutien aux entreprises en difficultés FAS	157	2018-176	
Groupe de travail transmission (suite)	159	2018-177	
Création d'une agence dans l'Oise (Clermont)	160	2018-178	7
Charte Qualité	161	2018-179	8
Réalisations économiques 2017	162	2018-180	9
Evènement auprès du secteur de l'imprimerie	163	2018-181	
TPE & PME gagnantes sur tous les coûts	164	2018-182	10
Partenariat Avenirs	166	2018-183	11
Avenant à la convention de partenariat 2014-2019 SSI Hauts-de-France	167	2018-184	12
Journées Européennes des métiers d'art 2018	168	2018-185	13
Convention de partenariat avec la COMUE	169	2018-186	14
Convention de partenariat avec l'AFNIC (Association Française pour le Nompage Internet en Coopération)	170	2018-187	15
Filière alimentaire Métropolitaine	171	2018-188	
Partenariat avec le GIP réussir en Sambre Avesnois	175	2018-189	
Subventions et participations aux organismes extérieurs	175	2018-190	16
Retour sur les cérémonies des vœux 2018	176	2018-191	
Participation de la CMA au Rabelais des Jeunes Talents 2018	179	2018-192	
Voix du Nord, Courrier Picard et Aisne Nouvelle – Trophées de l'artisanat 2018	180	2018-193	
Bilan ADEC 2017 Actions de Développement des Emplois et des Compétences	181	2018-194	
Accueil de l'Ecole de la 2 ^{ème} chance au sein de l'Agence Entreprises et Formation de Beauvais	183	2018-195	17
Proposition d'ouverture du CQP Vendeur polyvalent et du CAP Crémier fromager	185	2018-196	18
Les Salons : Apprentissage et Alternance Formation pour Adultes	187	2018-197	
Grille des emplois	188	2018-198	19
Titularisations	189	2018-199	
Questions diverses	190		

ACCUEIL DU PRÉSIDENT ALAIN GRISET

M. le Président GRISET accueille ses collègues. Il informe les membres de la présence des délégués territoriaux qui ont pris leurs fonctions le 5 mars 2018.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 15 JANVIER 2018

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu de la réunion de bureau du 15 janvier 2018 est adopté à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
20 Votants, 20 Voix "pour"

Dans le cadre de la politique de dématérialisation engagée par la CMA, **M. CLAVERIE** propose que le compte rendu de bureau soit désormais envoyé par mail.

M. le Président GRISET et **les membres du bureau** valident la proposition.

M. le Président GRISET invite les délégués territoriaux à se présenter au bureau.

Mme AGNES ANDRICO déléguée territoriale Centre. Précédemment agent territoriale Directrice au conseil régional Hauts-de-France en charge de l'apprentissage détachée à la CMA.

M. GUILLAUME CORTEQUISSE délégué territorial métropole Lille. Précédemment agent territorial Chef de service de la MEL détaché à la CMA.

Mme CAROLINE DUTRIEUX déléguée territoriale Est. Précédemment Directrice territoriale chez SCIC arobase 3C.

M. HERVE MOLIN délégué territorial Littoral. Précédemment Secrétaire général à l'Union Nationale de la Communication et de l'imprimerie Nord.

Mme DOMINIQUE PIEDFORT déléguée territoriale Sud. Précédemment Responsable de l'agence entreprises et formation de Calais.

Mme DELACHE souhaite une rencontre avec les délégués territoriaux.

*Arrivée de Mme JOLY
14h20*

M. DUBIQUET demande si des fiches détaillant les fonctions des directeurs/délégués territoriaux/collaborateurs CMA seront disponibles pour les membres élus.

M. le Président GRISET rappelle que les élus n'ont pas pour mission de gérer les collaborateurs. Ils doivent s'adresser aux Délégués Territoriaux qui sont leurs référents privilégiés chargés à ces derniers

de se rapprocher du service ou collaborateur à même d'apporter une réponse. Il précise qu'il est également toujours possible de joindre les directeurs régionaux.

Mme ORLOF s'enquiert du remplacement de Mme PIEDFORT sur Calais, **M. le Président GRISET** précise que M. MOLIN sera le contact pour l'agence de Calais et confirme par ailleurs que le remplacement de Mme PIEDFORT est en cours et sera très prochainement clôturé.

M.AMADEI souhaiterait obtenir un document reprenant une carte du territoire avec les différentes commissions territoriales. **M. le Président GRISET** précise qu'un tel document existe et qu'il sera joint au prochain dossier de bureau.

M. le Président GRISET informe les membres du Bureau que Monsieur Romain OLIVIER rejoindra la réunion plus tard et propose de passer directement au point n°2 de l'ordre du jour. Le point n°1 sera examiné dès l'arrivée de M. OLIVIER.

Délibération 2018-164

VIE INSTITUTIONNELLE

Désignations territoriales

• Contexte

La CMA Hauts-de-France a pris l'engagement de renforcer sa présence territoriale sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Son organisation interne de proximité s'appuie sur deux réseaux d'acteurs, porteurs de l'atteinte de cet objectif.

- Le réseau des commissions territoriales, animées chacune par un président et un vice-président. Au nombre de 227, ces élus sont des ambassadeurs de la CMA Hauts-de-France et de son offre de services ; ils vont à la rencontre des publics de la CMA Hauts-de-France pour les connaître, les écouter, les orienter vers le service adapté, et s'assurer de leur satisfaction.

Les commissions territoriales ont pour mission :

- d'organiser le dialogue avec les élus locaux et favoriser l'émergence de soutiens à l'artisanat
- de proposer des actions locales
- d'inscrire les services de la CMA Hauts-de-France dans les stratégies de développement territoriales dans le but d'aider et développer les entreprises artisanales
- de rechercher des financements territoriaux afin de renforcer les actions de proximité proposées aux artisans.

- Le réseau des sites CMA Hauts-de-France accueillant les services administratifs, gérés par les responsables de sites.

Ces équipes déploient l'offre de services régionale de la CMA Hauts-de-France. Elles vont ainsi au contact des publics de la CMA Hauts-de-France et les accompagnent, en réponse à leurs besoins. Elles contribuent également à la concrétisation et mise en œuvre des partenariats et conventions territoriales.

Les deux réseaux, porteurs d'un enjeu similaire, se coordonnent, à compter du mois de mars 2018, par l'arrivée de 5 délégués territoriaux et à l'échelle de 5 zones d'intervention.

Les représentations territoriales couvrent l'ensemble des participations exercées par les élus et les administratifs de la CMA Hauts-de-France dans des instances extérieures à la CMA Hauts-de-France. Leur organisation constitue donc un point central de l'organisation territoriale. Les élus et agents doivent être habilités à l'exercice de ces missions.

• **Proposition**

Il est proposé de distinguer deux catégories de représentations :

→ Catégorie 1 : « les désignations de gouvernance »

Elles concernent des instances stratégiques siégeant régulièrement et regroupant un collectif de partenaires territoriaux. Lieux d'information et d'échanges, ces représentations permettent à la CMA Hauts-de-France de s'inscrire dans les réseaux locaux, de nouer des contacts avec les partenaires et d'être informée des projets en cours ou à venir. Lieux de tribune également, ces représentations permettent à la CMA Hauts-de-France de faire connaître ses actions, d'infléchir les projets en faveur de l'artisanat ou d'initier des partenariats.

Présentes sur l'ensemble des territoires, ces instances sont incontournables logiquement pour les représentants élus de la CMA Hauts-de-France.

La multitude des sujets abordés, l'indispensable connaissance de la CMA Hauts-de-France rendent ces désignations particulièrement sensibles.

Elles relèvent prioritairement des missions des présidents et vice-présidents de commissions territoriales.

→ Catégorie 2 : « les interventions »

Ces représentations couvrent :

- Des participations à des réunions d'échanges (groupes de travail, démarches, projets, ...).
- Des rendez-vous individuels avec des élus et partenaires du territoire.
- La représentation de la CMA Hauts-de-France dans le cadre d'événements locaux.

Ces interventions peuvent être réalisées par un président de commission territoriale, un vice-président ou un autre membre de commission.

• **Débats**

M. le Président GRISET présente la délibération. Il insiste sur l'importance de la représentation de la CMA Hauts-de-France dans le cadre d'événements locaux, de participation à des réunions d'échanges, de rencontres avec des élus et partenaires du territoire. Ces interventions peuvent être réalisées par un président, un vice-président ou un autre membre de Commissions Territoriales (CT), les présidents et vice-présidents ne pouvant être présents sur toutes les interventions.

M. le Président GRISET préconise une discussion entre les membres de CT afin que les présidents délèguent certaines actions territoriales aux membres de CT. Il rappelle la nécessité de responsabilisation des membres de CT et l'importance de leur présence sur le territoire.

Mme ORLOF rejoint par **M. DUBIQUET** demande un allégement de la procédure de remboursement en établissant par exemple des fiches mensuelles et en supprimant l'obligation de retranscrire au verso de la feuille un compte rendu de la réunion.

M.DUQUESNE explique qu'il n'a aucun problème pour remplir ses fiches de missions.

M. le Président GRISET rappelle que la CMA est un établissement public administratif de l'Etat et que par conséquent toute dépense doit être justifiée.

M.CLAVERIE intervient pour expliquer les raisons pour lesquelles des justificatifs sont demandés : il s'agit de garantir que les élus ou membres associés ne s'autosaisissent pas et décident seuls du bien-fondé d'une présence à une réunion. Par ailleurs décider de supprimer les comptes rendus de réunions serait une perte d'informations précieuses.

M. le Président GRISET confirme qu'il est important, notamment pour les Présidents de délégation, de savoir ce qui s'est passé lors des réunions. En revanche il propose et demande à **M. CLAVERIE** de travailler à une simplification du document de remboursement de frais (passer de trois feuilles à une feuille par exemple).

M.DUBIQUET dit qu'il est d'accord et que ce qu'il demande c'est juste une simplification du document et de la procédure de remboursement.

Mme ORLOF insiste sur la nécessité de cette simplification et notamment sur un document qui permettrait de demander plusieurs remboursements à la fois.

M. le Président GRISET explique que, souvent, il y a des informations primordiales qui ressortent d'une réunion et que ces informations doivent être remontées immédiatement auprès des délégués territoriaux. Il demande aux délégués territoriaux de le mettre ainsi que **M. CLAVERIE** en copie de la majorité de leurs mails pour lui permettre d'être largement informé.

Le Bureau décide

- **d'habiliter les présidents et vice-présidents de commissions territoriales à représenter la CMA Hauts-de-France dans le cadre des « désignations de gouvernance » : instances de SPELOF, instances locales des Conseils Départementaux, Conseils de Gouvernance des EPCI, comités de pilotage de conventions territoriales.**
- **d'habiliter l'ensemble des membres de commissions territoriales dans le cadre des « interventions » et laisser à l'arbitrage des présidents et vice-présidents de commissions territoriales l'organisation de ces représentations, en lien avec l'appui des délégués territoriaux.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

21 Votants, 21 Voix "pour"

Point d'information 2018-165

VIE INSTITUTIONNELLE

Composition des Commissions territoriales

- **Point d'information**

La composition de 7 commissions territoriales doit être complétée :

- 1 poste à pourvoir au sein de la Commission Territoriale d'Abbeville en remplacement de M. Sylvain GAILLARD.
- 1 poste est à pourvoir au sein de la Commission Territoriale de Beauvais en remplacement de M. Laurent ALLART.
- 2 postes sont à pourvoir au sein de la Commission Territoriale de Cambrai en remplacement de Mme Anne-Sophie LECUYER et de Mme Jacqueline BASQUIN
- 2 postes demeurent vacants au sein de la Commission Territoriale de Compiègne
- 2 postes à pourvoir au sein de la Commission Territoriale de Douai en remplacement de M. Hervé CALLEWEART et M. Xavier POLLE.
- 1 poste demeure vacant au sein de la Commission Territoriale de Montreuil-sur-Mer
- 3 postes demeurent vacants au sein de la Commission Territoriale de Saint-Omer.

Il est demandé que les Présidents des commissions territoriales qui sont concernées recherchent activement de futurs membres.

- **Débats**

M. le Président GRISET explique que certains membres de CT se sont émus de la charge de travail et ont préféré démissionner. Il rappelle que toute la charge de travail ne doit pas reposer sur les Présidents de CT et que tous les membres de CT doivent être actifs sinon ils seront remplacés.

M. DUBIQUET expose que les frais de kilométrages n'étant pas remboursés il est difficile de motiver les membres de CT.

M. le Président GRISET précise que les membres sont bien indemnisés sous condition d'établir des fiches de frais.

M. SPRIMONT souhaite savoir si le remplacement d'un membre de CT doit se faire par un artisan du même métier. **M. le Président GRISET** indique que le remplacement n'est pas nécessairement dans le même métier mais qu'il est souhaitable de veiller à l'équilibre des grandes branches d'activités.

M. HOLLANDER précise que le poste de la CT de Montreuil-sur-Mer est pourvu.

Le bureau prend acte de ce point de situation sur les commissions territoriales

Délibération 2018-166

VIE INSTITUTIONNELLE

Représentations régionales et départementales

- **Contexte**

La CMA est appelée à représenter l'artisanat dans un certain nombre d'instances et organismes extérieurs

de niveau régional et départemental. Afin d'anticiper au mieux ces représentations, il est proposé de procéder à des désignations.

• **Proposition**

Organisme (et instance)	Représentant titulaire ou suppléant
APCMA	<u>Commission des finances (2 postes)</u> Alain GRISET (CMA de région) Zéphyrin LEGENDRE (Délégation de l'Oise)
	<u>Commission des affaires générales (2 postes)</u> Zéphyrin LEGENDRE (Délégation de l'Oise) Luc POTTERIE (Délégation de l'Aisne)
	<u>Commission de la formation (2 postes)</u> Laurent RIGAUD (Délégation du Nord) Luc POTTERIE (Délégation de l'Aisne)
	<u>Commission du développement économique (2 postes)</u> Laurent RIGAUD (Délégation du Nord) Gabriel HOLLANDER (Délégation du Pas-de-Calais)
	<u>Commission de la communication (1 poste)</u> Geneviève SABBE (Délégation de la Somme)
	<u>Collège des fondateurs de la SIAGI (1 poste)</u> Geneviève SABBE (Délégation de la Somme)
	Commission d'arbitrage interconsulaire pour l'affectation de la taxe d'apprentissage
Préfectures <i>(notamment pour Commission départementale de conciliation en matières de baux commerciaux, industriels ou artisanaux, Commission départementale des risques naturels majeurs et Comité local des usagers)</i>	<u>Préfecture du Nord</u> <u>Titulaire</u> : Laurent RIGAUD (Président délégation du Nord) <u>Suppléant</u> : Henry-Luc SPRIMONT (Vice-Président de la délégation du Nord)
	<u>Préfecture du Pas-de-Calais</u> <u>Titulaire</u> : Gabriel HOLLANDER (Président délégation du Pas-de-Calais) <u>Suppléant</u> : Jean-Luc MARCOTTE (Vice-Président délégation du Pas-de-Calais)

	<p><u>Préfecture de la Somme</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Geneviève SABBE (Présidente délégation de la Somme)</p> <p><u>Suppléant</u> : Bernard BARÉ (Vice-Président délégation de la Somme)</p>
	<p><u>Préfecture de l'Aisne</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Luc POTTERIE (Président délégation de l'Aisne)</p> <p><u>Suppléant</u> : Pascal DUDEBOUT (Vice-Président délégation de l'Aisne)</p>
	<p><u>Préfecture de l'Oise</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Zéphyrin LEGENDRE (Président délégation de l'Oise)</p> <p><u>Suppléant</u> : Gilles FORRET (Vice-Président délégation de l'Oise)</p>
<p>Conseils départementaux</p> <p>(notamment pour <i>Commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers, Réunions d'échanges et de suivis de conventions sur le programme départemental d'insertion, les collégiens et stages de 3^{ème}, l'habitat rural...</i>)</p>	<p><u>Conseil départemental du Nord</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Laurent RIGAUD (Président délégation du Nord)</p> <p><u>Suppléant</u> : Henry-Luc SPRIMONT (Vice-Président de la délégation du Nord)</p> <hr/> <p><u>Conseil départemental du Pas-de-Calais</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Gabriel HOLLANDER (Président délégation du Pas-de-Calais)</p> <p><u>Suppléant</u> : Jean-Luc MARCOTTE (Vice-Président délégation du Pas-de-Calais)</p> <hr/> <p><u>Conseil départemental de la Somme</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Geneviève SABBE (Président délégation de la Somme)</p> <p><u>Suppléant</u> : Bernard BARÉ (Vice-Président délégation de la Somme)</p> <hr/> <p><u>Conseil départemental de l'Aisne</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Luc POTTERIE (Président délégation de l'Aisne)</p> <p><u>Suppléant</u> : Pascal DUDEBOUT (Vice-Président délégation de l'Aisne)</p> <hr/> <p><u>Conseil départemental de l'Oise</u></p> <p><u>Titulaire</u> : Zéphyrin LEGENDRE (Président délégation de l'Oise)</p> <p><u>Suppléant</u> : Gilles FORRET (Vice-Président délégation de l'Oise)</p>

Directions Départementales des Finances Publiques (notamment pour <i>Commission des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, Commission départementale des impôts directs locaux</i>)	<u>Direction départementale du Nord</u> Titulaire : Laurent RIGAUD (Président délégation du Nord) Suppléant : Henry-Luc SPRIMONT (Vice-Président de la délégation du Nord)
	<u>Direction départementale du Pas-de-Calais</u> Titulaire : Gabriel HOLLANDER (Président délégation du Pas-de-Calais) Suppléant : Jean-Luc MARCOTTE (Vice-Président délégation du Pas-de-Calais)
	<u>Direction départementale de la Somme</u> Titulaire : Geneviève SABBE (Président délégation de la Somme) Suppléant : Bernard BARÉ (Vice-Président délégation de la Somme)
	<u>Direction départementale de l'Aisne</u> Titulaire : Luc POTTERIE (Président délégation de l'Aisne) Suppléant : Pascal DUDEBOUT (Vice-Président délégation de l'Aisne)
	<u>Direction départementale de l'Oise</u> Titulaire : Zéphyrin LEGENDRE (Président délégation de l'Oise) Suppléant : Gilles FORRET (Vice-Président délégation de l'Oise)
SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise	Alain GRISET
Creil Montataire Développement	Alain GRISET

- **Débats**

M. le Président GRISET présente la délibération.

M. COFFIN propose d'être suppléant pour la SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise.

M. le Président GRISET précise que ce n'est pas possible car il n'existe pas de poste de suppléant dans une SCI. Il expose qu'il a eu une 1^{ère} rencontre avec le président de la CCI de l'Oise (associé de la SCI ISARIENNE), M. ENJOLRAS, et qu'une 2^{ème} réunion sera bientôt prévue. Par ailleurs la CMA est dans l'attente des documents financiers relatifs à cette société pour les années 2015 à 2017. Un point complet sera présenté au bureau dès réception de ces éléments.

Le Bureau décide de procéder aux désignations extérieures ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
21 Votants, 21 Voix "pour"

Délibération 2018-167

VIE INSTITUTIONNELLE

Reprise de la gestion du CHAP (Centre d'Hébergement des Apprentis de Picardie)

• Contexte

Situé à Boves, le Centre d'Hébergement des Apprentis de Picardie (CHAP) a été construit en 2009 par la CMA de la Somme, sur une incitation forte du Conseil régional de Picardie.

Il dispose d'une capacité de 117 lits, répartis en 78 chambres individuelles, doubles ou quadruples. Le besoin initial, strictement pour les apprentis "des Métiers", était estimé à 40 lits.

FONCTIONNEMENT

Destiné à accueillir des apprentis de différentes structures, la forme associative a été choisie afin d'associer les partenaires au sein du Conseil d'administration.

(IUT, CNAM, CFA académique, BTP-CFA, CFA agricole, Proméo, etc.).

Bureau actuel :

Présidence : BTP-CFA,

Trésorerie : CMA,

Secrétariat : Lycée agricole.

L'association CHAP salarie deux surveillants de nuit (Mme CLIN et Monsieur MORICE) mais bénéficie du concours d'un comptable, d'une assistante et du gardien de la CMA, pour 1,5 ETP.

De fait, la CMA assume déjà seule le fonctionnement de cette structure.

Les comptes 2016 avaient fait apparaître un déficit de 9.700 € (contre un excédent de 1.400 € en 2015).

Les comptes provisoires 2017 devraient établir un déficit de 10.000 €.

CONTENTIEUX

Dès l'origine du chantier, des dysfonctionnements importants sont apparus sur les lots Chauffage et plomberie. Une procédure devant la juridiction administrative est encore en cours. Une transaction est également en cours de discussion.

CONTEXTE

Les membres du Bureau ont présenté leur démission. Une Assemblée générale extraordinaire réunie le vendredi 23 février 2018 a décidé la dissolution de l'Association et nommé Monsieur Jean-Yves Bourgois comme liquidateur.

Annexe 1 : bilan compte 2016 du CHAP et plaquette de présentation du CHAP.

- **Proposition**

La CMA est propriétaire des locaux du CHAP, et a intérêt à continuer l'exploitation d'un centre d'hébergement pour les apprentis. La CMA n'est toutefois pas spécialisée dans la gestion d'un tel centre et devra se doter de compétences spécifiques dans la gestion hôtelière et la surveillance.

C'est pourquoi il est proposé d'agir successivement :

- d'abord en reprenant intégralement l'activité du CHAP au titre de la CMA (régie directe), le temps de lancer le marché public de gestion du CHAP ; cela suppose notamment l'intégration des deux salariés de l'association ;
- puis en concédant la gestion complète du CHAP à un opérateur externe, dans le cadre d'un marché public, étant entendu que la CMA sera intéressée financièrement à la gestion dans le cadre de la délégation consentie.

- **Débats**

M. le Président GRISET explique le fonctionnement de l'association. Le bureau de l'association ayant décidé la dissolution de l'association, il expose que la gestion du CHAP peut rapidement devenir positive si on met en place une gestion dynamique. Il propose de reprendre la gestion du bâtiment ainsi que les deux salariés et de recruter un collaborateur dont la mission sera de faire de la prospection commerciale et de la gestion hôtelière.

M. DUBIQUET interpelle Le Président GRISET pour savoir si la CMA reprend également le contentieux en cours.

M. le Président GRISET et **M. COFFIN** confirment l'obligation légale de la reprise du contentieux.

Le Bureau décide

- **Au vu de la dissolution en cours de l'association, d'intégrer l'activité du CHAP au sein de la CMA ;**
- **de proposer de reprendre les deux salariés de la structure et de recruter un agent en charge de la prospection commerciale et de la gestion.**
- **de solliciter le Conseil régional au titre de l'aide au logement des apprentis (à voir dans les conventions quinquennales des établissements recevant les apprentis).**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

21 Votants, 21 Voix "pour"

Délibération 2018-168

Partenariat La Turbine à Dunkerque et intégration des sections de coiffure au CEFRAL

- **Contexte**

1- Volet économique : partenariat La Turbine

En septembre 2014, la Communauté Urbaine de Dunkerque lance les « Etats Généraux pour l'Emploi Local ». Le constat est fait que l'esprit entrepreneurial est sous-développé sur le territoire, le taux de création d'entreprise n'étant que de 38 pour 10 000 habitants.

En avril 2015, la création d'une « Maison de l'entrepreneuriat » est envisagée afin de concentrer sur un lieu unique les moyens et les énergies de la création / reprise à la transmission en passant par le développement d'entreprise. Extrait de la synthèse du 23 avril : « *Symbole de cette nouvelle orientation, une maison de l'entrepreneuriat sera créée. Elle regroupera en un même lieu toutes les structures d'accompagnement des entreprises, depuis la création jusqu'au développement. Aujourd'hui éclatées sur plusieurs sites, ces structures, une fois rassemblées, procureront aux acteurs économiques une lisibilité totale des actions mises en place pour les aider. Ce lieu aura aussi pour vocation de produire des synergies entre les acteurs privés, pour renforcer les opportunités de travail en commun, notamment entre donneurs d'ordres et prestataires. C'est bien une nouvelle gouvernance de l'action économique locale qui se met en place, au service de l'emploi.* »

En 2016, la maison de l'entrepreneuriat prend le nom de « La Turbine » et est présentée aux acteurs territoriaux (ouverture prévue pour 2019). Le lieu physique est repéré, proche du centre-ville et de la gare. Les acteurs économiques sont sollicités en comité partenarial afin de faire avancer concrètement le projet et sont invités à se positionner physiquement au sein du futur lieu. Certains, comme la BGE Flandre Création, Entreprendre Ensemble, Dunkerque Promotion, Initiative Flandre adhèrent de suite. La CMA et la CCI restent en retrait de ce positionnement, la position stratégique de la CMA au niveau régional est de concentrer ses agences économiques et de formation sur un même lieu.

Le 5 décembre 2017, la Communauté entrepreneuriale du Dunkerquois, émanation de La Turbine, est lancée. 6 ateliers ont réuni plus de 400 personnes au Kursaal de Dunkerque :

- Le rôle des élus
- Le rôle du monde de l'éducation
- Le rôle des intervenants économiques
- Le rôle des entrepreneurs
- Le rôle des médias
- Le rôle des jeunes

En clôture de cette journée, M. Patrice Vergriete, Président de la CUD et Maire de Dunkerque, annonce l'adhésion et la présence physique de la Chambre de Commerce et d'Industrie au sein de La Turbine, en présence de François Lavallée, Président de la CCI Littoral Hauts-de-France.

Actuellement, le service économique de la CMA est situé dans la « Maison du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation », avec une petite équipe en termes de moyens (1 secrétaire et 2 chargés de développement économique).

Si la CMA intègre La Turbine, nous disposerons :

- d'un espace suffisant de bureaux, permettant d'intégrer la secrétaire, les conseillers économiques et le délégué territorial ;
- d'un même traitement sur le loyer pour tous les occupants et une opération zéro coût par rapport à l'existant. Notre loyer serait le même qu'actuellement au sein de la Maison du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation (4 056,53 €TTC / trimestre). S'il s'avérait que le loyer,

lissé pour l'ensemble des occupants, était plus élevé, il y aurait une compensation financière de la différence par le biais d'une convention ;

- de la gratuité et mise à disposition partagée des salles de réunion.

Cette intégration permettrait de replacer la CMA dans la dynamique collective territoriale et de favoriser la concrétisation de partenariats.

2- Volet formation : programmation de travaux au CEFRAL

Le CEFRAL, centre de formation aux métiers du secteur alimentaire (cuisine-restauration, boulangerie-pâtisserie) a été intégré au sein de la CMA en 2015 à la suite de la dissolution de l'association de gestion précédente (laquelle regroupait la CCI Littoral et la CMA). Dans la foulée, la Région a délibéré pour la cession des locaux à la CMA à l'euro symbolique, mais il s'est avéré que le foncier appartenait toujours à la communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

La CUD a donc délibéré pour transférer le foncier à la Région afin que la Région puisse céder l'ensemble à la CMA.

Mais à ce jour, la Région n'a toujours pas acté cette cession par voie de notaire, ce qui rend impossible la mise en œuvre de travaux par la CMA dans cet ensemble immobilier.

Or, il est nécessaire que la CMA puisse regrouper à Dunkerque l'ensemble de ses formations par apprentissage : les formations CAP et BP Coiffure notamment sont actuellement dispensées dans des locaux situés à Cappelle-la-Grande (propriété de la Région) ce qui ne facilite pas l'organisation pédagogique et la synergie entre les équipes ou les apprentis.

Il est donc incontournable de positionner les formations Coiffure sur le site du CEFRAL, sachant que les bâtiments du CEFRAL sont déjà très largement occupés. Seuls des travaux de grande ampleur permettraient d'accueillir correctement les apprentis et formateurs en coiffure. La CMA a du reste reçu des confirmations verbales de la Région pour la mise en œuvre de l'acte notarié de cession du bâtiment à son profit.

C'est pourquoi le recours à un cabinet de programmistes est aujourd'hui nécessaire.

Il est à noter qu'avant de parvenir à cette proposition, toutes les pistes alternatives ont été étudiées et notamment **le recours aux ateliers de formation coiffure du Lycée professionnel Guy Debeyre** (juste en face du CEFRAL), qui aurait pu être une bonne solution de mutualisation entre notre CFA et le lycée...mais les contraintes sont trop nombreuses pour envisager sereinement cette piste.

- *Pour mémoire, problèmes soulevés par la location des 2 ateliers Coiffure du lycée :*
- Le lycée occupe 8 demi-journées sur 10 ces ateliers dans la semaine, et seuls le lundi et le mercredi matin seraient disponibles pour nous ce qui est trop peu ; de plus, l'organisation professionnelle des coiffeurs souhaite que le lundi soit préservé comme journée sans cours (entreprises fermées et repos de l'apprenti) ;
- Le lycée doit faire l'objet de gros travaux en 2018 ce qui va contraindre l'occupation ;
- Nos besoins nécessiteraient des aménagements fréquents d'emplois du temps côté lycée, et il est évident que les besoins des lycéens passeront toujours avant les nôtres puisque nous serions au sein d'un lycée.

Annexe 2 : plans de La Turbine et extrait de journal de la CUD

• Proposition

Il est proposé au bureau de valider :

- la future intégration des collaborateurs du service Entreprises de la CMA de Dunkerque dans les locaux de La Turbine ;
- Le recours à un cabinet de programmistes pour étudier et chiffrer le réagencement du CEFRAL en vue d'intégrer les sections d'apprentissage actuellement situées à Cappelle-la-Grande.

- **Débats**

M. le Président GRISET rappelle l'historique du CEFRAL créé, initialement, par une association entre la CMA59 et la CCI de Dunkerque. La CMA 59/62 a repris la gestion du CEFRAL avec le personnel au 01/09/2015. **M. le Président GRISET** propose de fermer Cappelle-la-Grande en intégrant les sections d'apprentissage en coiffure au CEFRAL et de négocier au mieux l'intégration de l'agence entreprises de la CMA de Dunkerque dans les locaux de La Turbine.

M.le Président GRISET demande à M. MOLIN de prendre contact avec la Communauté Urbaine de Dunkerque afin de négocier un partenariat préservant et assurant la visibilité et l'identification de la CMA au sein de la Turbine. Il propose au bureau d'attendre ce projet de partenariat avant de se prononcer.

Mme ORLOF demande si le concept de la Turbine ressemble à celui qui existe à Saint Omer. Elle expose que pour un créateur, avoir tous les partenaires au même endroit est une vraie valeur ajoutée.

M. le Président GRISET explique qu'à priori cela va effectivement ressembler à Saint Omer et à Hazebrouck. Il souligne néanmoins qu'il convient d'être vigilant car si cela se passe bien dans ces deux exemples c'est essentiellement dû aux partenaires locaux. Il confirme son souhait d'avoir un travail d'analyse et de négociation préalable avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour que le Bureau puisse se prononcer sur ce projet.

Sur le deuxième sujet : intégration des formations coiffure de la Capelle **M. le Président GRISET** propose que le bureau donne son accord pour avoir recours à un cabinet de programmistes pour la réalisation des travaux à entreprendre pour réagencer le CEFRAL dès que l'acte notarié d'acquisition de ce dernier aura été régularisé entre le Conseil régional et la CMA.

Le Bureau décide

- de surseoir à la décision d'intégration de la Turbine dans l'attente d'une proposition de partenariat équilibrée avec la Communauté Urbaine de Dunkerque
- de recourir à un cabinet de programmistes en vue d'étudier le réagencement des locaux du CEFRAL pour intégrer les sections d'apprentissage en coiffure de Cappelle-la-Grande.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

21 Votants, 21 Voix "pour"

Arrivée de M.Romain OLIVIER
15h20

Délibération 2018-169

FINANCES

Proposition d'exonération des frais d'inscription aux examens BM ADEA pour les artisans et conjoints collaborateurs de l'artisanat

• Contexte

Les élus ont souhaité la gratuité totale pour les actions du catalogue des formations du 1er semestre 2018 pour les artisans et leurs conjoints collaborateurs, la prise en charge du coût pédagogique des formations transverses étant réalisée par le Conseil de la Formation.

Le catalogue des formations fait la promotion des diplômes : Brevet de maîtrise (BM) et Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA).

Les tarifs 2018 votés par l'Assemblée Générale constitutive de la Chambre de métiers et de l'artisanat Haut-de-France en novembre 2017 prévoient pour tout candidat en formation continue, quel que soit son statut, des frais d'inscription aux examens et notamment pour l'ADEA et le BM.

Le conseil de la formation ne prend pas en charge les frais d'inscription aux examens.

• Proposition

Dans le respect du principe de gratuité souhaité, il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser, uniquement pour les artisans et conjoints collaborateurs, la dispense des frais d'examens du BM et de l'ADEA avec effet au 1er janvier 2018.

• Débats

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide de dispenser les artisans et conjoints collaborateurs des frais d'inscription aux examens Brevet de Maîtrise et ADEA.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

21 Votants, 21 Voix "pour"

Délibération 2018-170

FINANCES

Soutien aux retraités de l'artisanat des Hauts-de-France

• Contexte

La Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat (FENARA) est composée d'associations-membres départementales qui ont une action de maintien du lien social et de la transmission des valeurs de l'artisanat, ainsi que l'entraide entre les retraités de l'artisanat et pour la défense de leurs droits (notamment sur les plans fiscaux et sociaux).

Il est proposé, dans le cadre de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France, de poursuivre les partenariats avec les FENARA départementales, en apportant le même niveau d'appui à ces cinq associations pendant une durée de 3 ans (2018-2020)

Le soutien que la CMA Hauts-de-France pourrait apporter à chaque FENARA départementale prendrait la forme suivante :

- Une subvention annuelle d'accompagnement de l'activité fixée à 2.500 € par an.
- La mise à disposition ponctuelle, à titre gracieux, de locaux de la CMA Hauts de France dans le cadre de conventions.
- La transmission à chaque FENARA départementale, deux fois par an, de la liste des artisans radiés du Répertoire des Métiers pour cause de départ en retraite
- La proposition de modules de formation tout au long de la vie, notamment en termes d'informatique et de remise à niveau en prévention routière (théorie).

Annexe 3 : projet de convention-cadre triennale entre la CMA HdF et la FENARA

• Proposition

Il est demandé aux membres du Bureau de donner un avis favorable à la signature des cinq conventions-cadres triennales sur la base des éléments ci-dessus avec les 5 FENARA départementales.

• Débats

M. le Président GRISET rappelle que la FENARA a pour activité d'accompagner, représenter et de suivre les retraités de l'artisanat et propose d'apporter un soutien à chaque FENARA départementale dans le cadre d'une convention stipulant une subvention annuelle de 2.500 €, la mise à disposition de locaux de la CMA, la transmission de la liste des artisans radiés du Répertoire des Métiers pour cause de retraite et de la formation tout au long de la vie.

Mme SABBE souhaite savoir si toutes les structures locales sont concernées par ce dispositif. **M. POTTERIE** confirme à **Mme SABBE** que si la structure locale fait partie de la FENARA elle sera concernée. **M. le Président GRISET** demande que les statuts et la composition du bureau soient réclamés à chaque FENARA départementale. **M. LEGENDRE** suggère de voir s'il n'existe pas une structure régionale. Si c'était le cas **M. le Président GRISET** propose une convention régionale avec une subvention de 12.500 €.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer les conventions-cadres triennales avec les FENARA de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme pour une durée de 3 ans (2018-2020).

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

21 Votants, 21 Voix "pour"

Avec l'accord des membres du Bureau **M. le Président GRISET** propose de donner la parole à **M. OLIVIER** pour son intervention sur la transformation numérique de la CMA (*point n°1 délibération 2018-163*)

Point d'information 2018-163

LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE LA CMA

Intervention de Monsieur Romain OLIVIER

- **Point d'information**

1- Contexte :

Le contexte économique libéral actuel et l'essor mondial du numérique bouleverse les acteurs historiques en place, tous domaines confondus.

Les **Chambres de Métiers** ne sont pas à l'écart de cette révolution et doivent désormais faire face à de sérieux concurrents, dont certains adoptent déjà une approche marketing & digitale orientée client.

Cette « **transformation numérique** » pour la CMA Hauts-de-France s'annonce comme bien plus profonde qu'elle n'y paraît car elle impacte tous les services et ses fondements : son modèle économique, son organisation, ses ressources humaines, son système d'information...

Au-delà de l'image de modernité que les outils numériques renvoient, la CMA Hauts-de-France doit **adapter ses services, rationaliser son offre, transformer son organisation** et envelopper le numérique pour ce qu'il peut apporter concrètement à ses clients et agents : **de la praticité, de la simplicité et de la disponibilité.**

2- Enjeux :

Au cœur de la transformation se trouvent **les plateformes numériques** de mise en relation. Avec **plus de 80% des Français qui possèdent un smartphone connecté à internet**, l'accès à ces plateformes s'est très largement généralisé, pour nos clients comme pour nos agents, notamment en situation de mobilité, modifiant considérablement l'usage des services (*une plateforme numérique n'est pas fermée à 19h un vendredi soir veille de fêtes...*)

Notre enjeu est donc **de faire évoluer notre organisation et nos outils avec les nouveaux usages offerts par le numérique**. Cette évolution passera par l'exploitation et l'optimisation de **nos données** et notre connaissance du client (RM-GRC), la numérisation de procédures et l'utilisation d'outils transversaux afin d'offrir **une expérience client personnalisée**.

3- Impacts :

La transformation numérique de la CMA Hauts-de-France a des impacts :

- **Humains** (*réaffectation du temps agent sur d'autres tâches grâce à la dématérialisation, formation des agents...*)
- **Economiques** (*paiements en ligne, simplification de tâches administratives, nouveaux e-services...*)
- **Organisationnels** (*outil de management, conduite du changement...*)
- **Structurels** (*bornes numériques aux accueils d'agences, Tiers lieux numériques pour les artisans, démarche qualité...*)

La fusion régionale de la CMA Hauts-de-France impose une remise à plat des procédures pour son harmonisation : les outils numériques sont, à terme, la clef de voûte et la garantie du déploiement et du respect des procédures sur tous les sites.

4- Les facteurs clés de la réussite de cette transformation numérique :

1. **Promouvoir** auprès des collaborateurs et élus les facilités apportées par le numérique et les outils digitaux et leurs plus-values.
2. **Former** les collaborateurs et élus afin de les rendre **acteurs** de cette transformation numérique.
3. **Positionner** cette transformation numérique dans le temps et **prioriser les ambitions** : tout ne pourra pas se faire en un jour !
4. **Investir** dans les Systèmes d'Informations pour bâtir les fondements stratégiques d'une plateforme numérique CMA Hauts-de-France. (*RGPD, RSSI...*)
5. **Innover** avec de nouveaux services en ligne comme les agents conversationnels sur mobile et les réseaux sociaux, et de nouveaux services commerciaux comme avec le pôle Etudes et Prospectives.
6. **Exploiter et protéger notre DATA** qui est une chance : multiplions les opportunités d'être au plus près de nos clients ! (Plan Marketing).
7. **Incarnier** la transformation numérique de la CMA via une équipe de spécialistes identifiée et identifiable, **une équipe qui communique en interne et en externe**, qui forme et informe sur le numérique auprès des collaborateurs, clients et élus.

5- Prochaines étapes :

Identifier chaque cible d'utilisateurs et raisonner par cible pour nos actions :

Cibles :

- Artisans
- Apprentis
- Collaborateurs
- Elus
- Créateurs
- Marchés Publics
- Institutionnels
- Futurs Apprentis

Etat d'avancement des chantiers numériques sur les besoins identifiés pour ces cibles :

- Inscription au SPI en ligne (Créateurs)
- Mise en ligne du catalogue de formation avec inscription en ligne (Artisans)
- Mise en place d'un intranet collaborateur (Collaborateurs / élus)
- Consultation du magazine Coup de Main en ligne, avec possibilité uniquement de réception en ligne (Artisans / Créateurs / Institutionnels / Elus)
- Mise en place des terminaux de paiement en ligne (59/62) à étendre sur la Picardie. (Artisans / Créateurs)
- Engagement d'une réflexion sur la formation numérique :
 - CAP Charcutier en ligne (Futurs Apprentis / Artisans)
 - CAP Cuisine Numérique – en cours de financement FEDER (Futurs Apprentis / Artisans)
- Réponse du PRC sur les questions des clients via les Réseaux sociaux (Tout public)

6- Conclusion :

La transformation numérique de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France n'est pas nécessaire, elle est **inéluçtable**.

Le numérique est ludique, le numérique attire, notamment les nouvelles générations : développons-le pleinement pour ce qu'il peut apporter de meilleur à nos collaborateurs, élus et clients : de **la simplicité**, de **la rapidité**, de **l'efficience** et **du plaisir** !

• Débats

Mme SABBE rappelle qu'elle est en charge de la prospective et de la digitalisation et remercie ses collègues de lui avoir confié cette thématique. Elle introduit le sujet de la transformation numérique de la CMA et laisse la parole à **M. OLIVIER**

M.OLIVIER présente les enjeux et les impacts de la transformation numérique pour la CMA. Il expose qu'il convient de travailler en fonction de 8 cibles : Artisans, Apprentis, Collaborateurs, Elus, Créateurs, Marchés Publics, Institutionnels et futurs apprentis. Il explique avoir commencé à travailler sur la cible des collaborateurs pour lesquels il convient de progresser afin de limiter les tâches répétitives. Il explique la nécessité de concevoir un outil commun et fluide pour tous les collaborateurs permettant de gagner du temps. Il expose que notre organisation doit penser numérique et agir numérique et dresse un état d'avancement des chantiers numériques.

Mme SABBE souhaite que chaque élu soit également connecté. **Mme DUCANGE** approuve. **M.DUBIQUET** rappelle qu'en octobre 2018 tous les paiements publics seront obligatoirement effectués électroniquement.

M. le Président GRISET souligne l'urgence du sujet et l'importance pour la CMA de suivre l'évolution numérique en soulignant que les technologies vont encore évoluer. Il explique que l'Etat, sous l'impulsion du gouvernement est en train de rentrer dans une révolution numérique. Il prend en exemple le futur bâtiment de Bruay qui est exceptionnel car conçu avec les techniques les plus pointues et dit son souhait que l'on s'en inspire pour tous nos aménagements de nouveaux locaux. **M. le Président GRISET** demande que **Mme SABBE** et **M. OLIVIER** soient associés aux travaux sur les futurs sites de la CMA.

*Départ de M DOUBLET
15h50*

M. le Président GRISET remercie **Mme SABBE** et **M. OLIVIER** pour cette présentation et le travail déjà accompli. Il propose de confirmer à l'assemblée générale de juin les points précis d'avancement sur ce sujet avec des exemples concrets. Il précise qu'il est nécessaire de se fixer des objectifs afin que cela ne reste pas un concept.

Mme SABBE demande si une communication pourrait être effectuée en direction des artisans pour les inciter à passer au numérique. **M. le Président GRISET** confirme que la communication est nécessaire mais précise que c'est insuffisant et qu'il est également nécessaire que la CMA ait une offre de service numérique en direction des artisans avec des conseillers capables de les accompagner.

Mme ORLOF demande que le côté humain ne soit pas oublié et souligne que les artisans sont très sensibles au relationnel humain.

M. le Président GRISET approuve et expose que la CMA doit faciliter la vie des artisans, notamment sur la thématique des formalités. Il demande que la rédaction des courriers adressés aux artisans soit particulièrement humaine et dans un style non administratif.

M. AMADEI demande que les agents intervenant en commission d'appel d'offres puissent disposer de matériel performant (clés USB, vidéo...). **M. le Président GRISET** confirme que c'est effectivement nécessaire.

M.HOLLANDER demande si la CMA a une offre de service pour un artisan qui a une demande sur le numérique. **M.OLIVIER** confirme que la CMA pourra bientôt proposer un pré-diagnostic si le bureau entérine la résolution sur la convention AFNIC.

Le bureau prend acte du point d'information relatif à la transformation numérique de la CMA Hauts-de-France.

Délibération 2018-171

FINANCES

Tarifs Entreprises

• Contexte

Lors de l'assemblée générale constitutive de la chambre de région, les élus ont adopté une grille des tarifs de prestation.

A l'usage des premiers mois de fonctionnement, il s'avère opportun d'affiner quelques critères de tarification pour tenir compte d'une disparité du marché de la location de salles et de prestations qui ont été précisées récemment.

Par ailleurs, l'application de la norme comptable de l'APCMA et le fait que nous ayons ouvert un secteur fiscal dans la comptabilité de notre établissement nous contraignent à introduire de la TVA dans le prix de certaines prestations. Il s'agit des prestations de service de différentes natures fournies par la CMA, qui comprennent notamment les actions d'accompagnement aux formalités ou les locations de salles.

Dans les propositions inscrites dans le tableau annexé, les tarifs concernés par la TVA sont exprimés en Hors Taxes, et s'y appliqueront systématiquement une TVA à 20%. Cette TVA est évidemment récupérable par toutes les entreprises, mais apparaîtra comme un surcoût pour les institutions non commerciales, en particulier les établissements publics et les associations.

Il convient que les membres du Bureau aient en tête cette contrainte au moment de la validation des tarifs.

Annexe 4 : Tableau évolution tarifs 2018

• Proposition

Voir le tableau joint en annexe.

- **Débats**

M. le Président GRISET commente ce point et explique que la CMA a pour obligation d'appliquer la TVA à 20 % dans le prix de certaines prestations. Il s'agit des prestations de service commerciales comme les actions d'accompagnement aux formalités ou les locations de salles.

Le Bureau décide de modifier la grille des tarifs de la CMA et adopte les propositions qui lui sont présentées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
20 Votants, 20 Voix "pour"

Délibération 2018-172

FINANCES

Équipement numérique des membres du Bureau et des Présidents de Commissions Territoriales

- **Contexte**

Lors de leur réunion du 15 janvier dernier, les membres du Bureau ont souhaité pouvoir disposer de tablettes informatiques permettant d'accéder aux dossiers de réunion de façon numérisée.

- **Proposition**

Après étude, nous privilégions un équipement de chaque membre du bureau d'une tablette Samsung, configurée sous Android et dotée d'une connexion 4G, afin de s'exonérer de la recherche de réseaux wifi lors du déplacement des élus.

Chaque tablette coûte 374,34 euros.

Au prix d'achat s'ajoute le prix de la connexion 4G par l'opérateur Bouygues Télécom qui dispose d'un marché avec la CMA.

Cela représente un coût de communication de 19,89 euros mensuel.

Nous proposons dans un premier temps d'équiper tous les membres du Bureau et les présidents de commissions territoriales, ce qui représente 43 personnes différentes.

Sur cette base, le budget d'équipement de 43 tablettes est de 16 097 euros.

Le coût des consommations jusqu'à la fin de l'année 2020 sera de 27 369 euros.

Le budget alloué à cet équipement sera donc de 43 465 euros sur la durée du mandat, soit environ 1.400 euros par mois.

• **Débats**

M. le Président GRISET informe le Bureau du budget alloué à la mise à disposition des membres du bureau et des présidents de Commissions Territoriales d'une tablette informatique dotée d'une connexion 4G, soit 43.465 €.

Mme DUCANGE demande si ces tablettes seront paramétrées avec les adresses cma-hautsdefrance.

M. le Président GRISET répond positivement et remercie tous les membres du bureau qui ont d'ores et déjà partagé leurs agendas google.

Le Bureau décide d'engager sans délai l'équipement en tablette informatique des membres du Bureau et des présidents de commissions territoriales, selon la présentation qui leur en a été faite.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

20 Votants, 20 Voix "pour"

Délibération 2018-173

FINANCES

Situation comptable de la CMA

• **Contexte**

Le tableau joint en annexe décrit la situation financière de la CMA Hauts-de-France par regroupement sur les chapitres suivants :

- Les prêts et avances consentis par les CMA du réseau Hauts-de-France à des organismes extérieurs, et principalement au profit de deux SCI dans l'Oise

Concernant les sommes investies dans ces SCI, il s'agit d'apport en comptes courants qui ont été utilisés pour des achats immobiliers. Elles ne peuvent être remobilisées sur d'autres projets, le remboursement à court terme de ces apports dans des conditions acceptables étant illusoire.

- Les valeurs mobilières de placement

Ces placements peuvent être récupérés à l'échéance et constituent des fonds disponibles.

- L'état des comptes bancaires

Ces sommes peuvent paraître importantes, mais elles comprennent également des fonds totalement liquides, placés sur livrets institutionnels à la Banque Populaire.

Ces comptes constituent la trésorerie de fonctionnement de l'établissement gonflée du solde de la réserve pour investissement constituée sur le produit du droit additionnel.

Ces fonds de trésorerie vont fondre dans l'année à venir au fur et à mesure de l'avancement des constructions qu'ils vont financer.

- **L'état des caisses en liquide**

Ces sommes sont des fonds limités au strict besoin de gestion sur les agences. Ils sont contrôlés par des agents responsabilisés et indemnisés au regard de cette responsabilité.

- **Les emprunts et dettes assimilées, contractés par les CMA du réseau Hauts-de-France**

Ces sommes sont inscrites dans des échéanciers de remboursement. L'emprunt principal a été contracté par la CMA Nord Pas-de-Calais à hauteur de 14 millions d'euros pour le financement du nouveau siège de la CMA à Lille.

**Annexe 5 : Eléments d'introduction et convention d'utilisation du droit additionnel
tableau situation comptable**

- **Proposition complémentaire**

A cette occasion, il est proposé aux membres du Bureau de valider une convention d'utilisation du produit du droit additionnel, qui doit être soumis à la tutelle pour les années 2018 à 2020.

Ce document est fourni en annexe.

- **Débats**

M. COFFIN commente la situation comptable consolidée au 1^{er} janvier 2018 laquelle présente une disponibilité de trésorerie de 11 000 000 €. Il indique les différentes projets d'investissements sur les deux années à venir : livraison des locaux EurArtisanat fin 2018, le campus des métiers d'Arras, la modernisation et l'extension du centre de formation de Laon, la rénovation du gymnase du centre de formation d'Amiens et la reconstruction du centre de formation de Compiègne.

M. le Président GRISET explique la fiscalité de la CMA et précise que l'utilisation de la part du droit additionnel fixée entre 60% et 85% doit faire l'objet d'un accord du Préfet. Il rappelle que la CMA n'utilise pas cette part pour du fonctionnement mais uniquement pour de l'investissement contrairement à d'autres CMA.

M. AMADEI interroge sur la date de livraison d'EurArtisanat.

M. le Président GRISET rappelle que suite à l'annulation de la construction du bâtiment 2 il a fallu reconfigurer le bâtiment 1 afin d'y intégrer l'école de coiffure. Le chantier a pris 18 mois de retard dont 6 mois de notre fait. Il informe le bureau de la convocation de l'architecte et des entreprises pour une réunion le 23 mars 2018 et qu'un suivi sur l'avancement du chantier sera procédé toutes les semaines.

Le Bureau prend acte de la situation comptable consolidée au 1^{er} janvier 2018 de la CMA Hauts-de-France telle que présentée de façon synthétique et décide

- **de valider la convention d'utilisation du produit du droit additionnel pour les années 2018 à 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

20 Votants, 20 Voix "pour"

Délibération 2018-174

FINANCES

Point financier / Maison de l'artisan Beauvais

• Contexte

Dans l'enceinte de l'agence de Beauvais, se situe un immeuble bâti en 1993 et détenu en copropriété par :

- La Fédération de la Boulangerie et boulangerie-pâtisserie de l'Oise,
- La CAPEB Oise,
- Gestelia Basse Normandie,
- La FIAMO (en cours de dissolution), le bien revenant à la CMA,
- la Chambre Syndicale des coiffeurs de l'Oise
- et la CMA.

Quelques mois après la réception des travaux, des fuites en toiture sont apparues. La CAPEB a, alors, été mandatée, de manière informelle, par les copropriétaires pour gérer ce dysfonctionnement. Dans un cadre amiable, la société Monsegu, en charge de la couverture, est intervenue à différentes reprises mais sans qu'il ne soit trouvé de solution pérenne. Les fuites sont devenues plus importantes au fil des mois.

En 2003, un expert judiciaire a été nommé, mais ce n'est qu'en novembre 2014 qu'un jugement a été rendu : la responsabilité solidaire de l'architecte, du couvreur, et de l'APAVE a été engagée.

Il a été alloué une indemnité de 36 000 € HT pour reprise partielle de la couverture avec désamiantage. Cette somme ayant été jugée insuffisante, il a été interjeté appel.

En 2017, un nouvel expert judiciaire a été nommé. Deux expertises ont été réalisées en février et mai 2017. L'expert n'a toujours pas rendu son rapport, mais il avait été évoqué entre les différentes parties, la reprise de la zone centrale de la couverture (composée de 3 parties à différentes hauteurs) et la mise en place d'une toiture en Zinc, solution la plus adaptée pour une toiture à faible pente et en arc de cercle.

Les fuites sont très importantes, en particulier dans les locaux appartenant à la CMA et mis à disposition de Gestelia (en plus de ceux dont ils sont propriétaires) : les dalles de plafond tombent et sont régulièrement remplacées, et il y a parfois plusieurs centimètres d'eau au sol, et l'électricité disjoncte ...

• Proposition

En octobre 2017, les copropriétaires ont émis le souhait que les travaux soient réalisés au plus vite, et ce même si l'issue de la procédure judiciaire est incertaine. La CMA Oise avait alors proposé d'avancer les fonds nécessaires aux travaux, à charge pour les copropriétaires de se répartir les frais au prorata des surfaces occupées.

• Débats

M. LEGENDRE commente ce point et rappelle l'historique du bâtiment situé sur le site de Beauvais détenu par la CMA en copropriété. Ce bâtiment comporte des malfaçons et présente des fuites d'eau. Des travaux urgents sont nécessaires. Il est proposé que la CMA avance les fonds pour les

travaux de réfection et demande ensuite aux copropriétaires le remboursement aux prorata des surfaces occupées.

M. DUBIQUET demande si les travaux à commander font bien l'objet d'un marché public si c'est la CMA qui les commande.

M. le Président GRISET expose que ces travaux doivent être réalisés en urgence et que la CMA doit, pour débloquer la situation, faire l'avance des fonds dans le cadre d'un marché public. En parallèle il demande que pour le prochain bureau une note précisant la situation juridique et financière de la maison de l'artisan de Beauvais soit établie.

M. le Président GRISET mandate M. COFFIN pour retrouver les éléments permettant d'éclairer le bureau sur le montage juridique (SCI, copropriété ?)

Le Bureau décide

- **d'autoriser le Président à engager cette avance de fonds de 80.000 euros pour les travaux de réfection de la toiture et à écrire aux copropriétaires pour les en joindre à provisionner les sommes dues en remboursement de ce montant de travaux au prorata des surfaces occupées.**
- **de conditionner la présente décision à l'évaluation de la situation juridique et financière de la Maison de l'Artisan de Beauvais lors du prochain bureau**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

20 Votants, 20 Voix "pour"

Délibération 2018-175

FINANCES

Participation à Creil Montataire Développement

• Contexte

Par dévolution des engagements de la CMA de l'Oise, la CMA Hauts-de-France est actionnaire à hauteur de 15% dans une société anonyme de gestion de parc immobilier, Creil Montataire Développement.

L'avocate en charge du secrétariat de la structure nous demande d'actualiser la représentation de la CMA au sein du conseil d'administration.

Par ailleurs, suite à une étude financière de CMD réalisée en 2017, M Bourgeon, Président de CMD, a pris l'attache "en off" d'acquéreurs potentiels des actions de CMD : il souhaiterait lancer officiellement un processus de vente et avoir l'accord des chacun des actionnaires de CMD : la structure a 20 ans, le projet est bien lancé, il semble opportun de céder les actions (la caisse des dépôts est favorable).

Les actionnaires actuels y sont majoritairement favorables, la période semble propice à la vente et le fait de rester isolé dans un tour de table privé ne comporterait aucun intérêt pour la CMA.

Une augmentation de capital a été réalisée en 2014 mais avec une libération de capital partielle : il convient de procéder à la libération de capital avant 2019. Il va être envoyé à chaque actionnaire un courrier proposant soit de libérer par absorption de compte courant. La CMA dispose d'un compte courant abondé récemment avant la fusion : environ 222 000 € de compte courant pour 68 000 € à libérer.

La vente des participations sera évidemment bénéficiaire pour la CMA qui y récupérera l'intégralité de son compte courant d'associé et la valorisation de ses actions dont le montant restera à confirmer aux conditions de la transaction.

Annexe 6 : Note du Conseil d'Administration et encours de crédit

• **Proposition**

Il est proposé au Bureau de désigner son représentant au sein du Conseil d'administration de cette société.

Il est proposé de donner un avis favorable pour la vente de la participation de la CMA au sein de cette société, en constituant avec le produit de cette vente une réserve pour les investissements futurs.

• **Débats**

M. le Président GRISET dresse un état de la situation et explique que tous les associés de société Creil Montataire Développement ont décidé de vendre leurs participations. La CMA, actionnaire minoritaire, à hauteur de 15% a tout intérêt à céder également ses actions.

M. le Président GRISET propose au Bureau de le nommer pour siéger au conseil d'administration.

Le Bureau décide

- **de nommer M. le Président GRISET pour représenter la CMA au sein du Conseil d'administration de Creil Montataire Développement**
- **de donner un avis favorable à la mise en vente des participations de la CMA au sein de cette société.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
20 Votants, 20 Voix "pour"

Délibération 2018-176

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Action soutien aux entreprises en difficultés FAS

- **Contexte**

Depuis de nombreuses années, la CMA du Nord – Pas-de-Calais a mis en place un fonds d'aide sociale pour venir en aide aux chefs d'entreprise artisanale en situation particulièrement difficile répondant à des critères d'éligibilité.

Une aide est accordée en cas de force majeure (accidents de la vie, problèmes de santé, familiaux, incendie, inondation...) sauf si la cause des difficultés résulte d'une mauvaise gestion.

La procédure d'instruction actuelle est la suivante :

Les dossiers sont ouverts à la demande des artisans ayant subi un préjudice, avec l'appui d'un collaborateur de la CMA qui détermine, à l'aide d'une grille d'évaluation, à la fois les impacts économiques pour l'entreprise et les impacts personnels pour le chef d'entreprise évalués pour chacun d'entre eux sur 5 points, de 0 à 4.

En fonction des points accordés, un barème fixe le montant de l'aide (de 500 à 2000 €) qui est soumis à la validation du Président de la Chambre de métiers et de l'Artisanat. La décision est ensuite notifiée par courrier à l'artisan.

En fonction de la situation de l'entreprise, s'ajoutent un suivi des fonds et un accompagnement.

En 2017, 73 artisans des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont fait appel à ce fonds et 67 d'entre eux ont bénéficié d'une aide financière. Concrètement, sur un budget de 90 000 € alloué à ce fonds, le montant total des aides accordées s'est élevé à 75 500 €.

- **Proposition**

Suite à la récente fusion des CMA de la région Hauts-de-France, la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France se doit aujourd'hui d'apporter la même qualité de service à l'ensemble des entreprises artisanales de la région Hauts-de-France.

Il est donc proposé au Bureau d'étendre ce dispositif à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Pour 2018, le nombre de dossiers d'aide financière pour la région Hauts-de-France est estimé à 115, ce qui représenterait une dépense de 119 000 €.

- **Débats**

M. le Président GRISET présente la délibération et propose d'étendre le dispositif du FAS à la Région Hauts-de-France.

Mme ORLOF informe du dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) mis en place par le Tribunal de Commerce de Boulogne et demande la prise en charge par la CMA du montant de 350 € permettant aux chefs d'entreprises de bénéficier d'un suivi psychologique.

M. le Président GRISET souligne l'importance d'aider les entreprises en difficultés et propose que ce coût soit effectivement pris en charge par la CMA dans le cadre du FAS. Dans ce cas le coût de 350 euros viendra en déduction du montant de l'aide alloué au chef d'entreprise .

Le Bureau décide d'étendre le Fonds d'Aide Sociale (FAS) à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

20 Votants, 20 Voix "pour"

Départ de Mme DELACHE

17h10

Délibération 2018-177

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Groupe de travail transmission (suite)

• Contexte

Le groupe de travail Transmission animé par Mme Ghislaine ROGER-VILLEDIEU est créé. Il est constitué de :

Département	NOM Prénom	Activité
Aisne	DUDEBOUT Pascal	Boucher charcutier
Aisne	PETIT Christophe	Boucher
Nord	LABARRE Xavier	Taxi
Nord	SPRIMONT Henry-Luc	Charpentier menuisier
Oise	DUWICQUET Jean-Luc	Cordiste
Oise	ISAAC Morgan	Fleuriste
Pas-de-Calais	GUILBERT Freddy	Maçon
Pas-de-Calais	MARCOTTE Jean-Luc	Garagiste
Somme	SOUART Marc-Antoine	Installateur de climatisation et froid industriel
Somme	En cours de désignation	

La première réunion est prévue le 22 mars 2018.

Un groupe de travail technique a également été constitué dont la première réunion s'est tenue à Arras le 22 février 2018.

Dans le cadre du partenariat inter-consulaire pour la diffusion des annonces sur le site Transentreprise et afin d'élargir l'utilisation de l'outil aux trois départements de l'ex-Picardie, une convention doit être signée entre la CCI de région Auvergne, établissement propriétaire du site, d'une part et la CCI Hauts-de-France et la CMA Hauts-de-France d'autre part.

Depuis 2015, la convention n'a pas été signée par la CMA 59/62 et cette dernière n'a pas réglé sa contribution en 2015 et en 2016, soit 10 000 €.

• Proposition

Il est proposé au bureau de valider l'élargissement du dispositif Transentreprise aux trois départements de l'ex-Picardie en signant la convention de partenariat et de se positionner sur le règlement des 10 000 € pour les exercices 2015-2016.

- **Débats**

Mme ORLOF fait part de son intérêt pour la thématique transmission et de son souhait de participer à ce groupe de travail. Il est fait remarquer que chaque département est représenté par deux membres et que pour le Pas-de-Calais, MM. MARCOTTE et GUILBERT participent à ce groupe.

Après discussion, **M. le Président GRISET** et les membres du Bureau donnent un avis favorable à la demande de Mme ORLOF.

Le bureau décide

- de valider la proposition mentionnée ci-dessus
- de valider la participation de Mme ORLOF au groupe de travail transmission

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

19 Votants, 19 Voix "pour"

Délibération 2018-178

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Création d'une agence dans l'Oise (Clermont)

- **Contexte**

Suite au Bureau du 15 janvier 2018, il a été décidé d'apporter des éléments complémentaires en vue de décider des modalités d'implantation d'une nouvelle agence de la CMA dans l'arrondissement de Clermont.

Annexe 7 : Propositions et tableau de synthèse statistiques de l'arrondissement

- **Débats**

M. LEGENDRE présente la délibération et apporte des éléments complémentaires. Il précise que l'arrondissement de Clermont comprend 75 communes pour 1884 entreprises artisanales. Il commente au bureau les 4 propositions d'implantations sur la commune de Saint Just en Chaussée. Après discussion le bureau opte pour la proposition 1 ; l'implantation dans les locaux de la Communauté de Communes du Plateau Picard 140 Rue Verte à Le Plessier-sur-Saint-Just.

M. LEGENDRE propose d'étudier avec la CC du Plateau Picard une convention de partenariat ce qui permettrait peut-être d'obtenir la mise à disposition des locaux à titre gracieux.

Le Bureau décide d'implanter une nouvelle agence Entreprises de la CMA dans l'arrondissement de Clermont, à Le PLESSIER-SUR-SAINT-JUST, 140 rue Verte

Délibération adoptée à l'unanimité
Résultat du vote à mains levées :
19 Votants, 19 Voix "pour"

Délibération 2018-179

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Charte Qualité

• Contexte

La Charte Qualité comporte 3 niveaux :

- Niveau 1 : CONFIANCE
- Niveau 2 : PERFORMANCE
- Niveau 3 : EXCELLENCE

Annexe 8 : tableau CHARTE QUALITE

• Proposition

Il est proposé de valider comme bénéficiaires de la Qualité Qualité :

Niveau CONFIANCE

- 60 nouvelles entreprises
- 23 renouvellements

Niveau PERFORMANCE

- 27 nouvelles entreprises
- 27 renouvellements

Niveau EXCELLENCE

- 3 nouvelles entreprises
- 1 renouvellement

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée

Le bureau décide de valider les :

- 90 nouvelles entreprises proposées en annexe comme bénéficiaires de la Charte Qualité dans les niveaux

- Confiance : 60
 - Performance : 27
 - Excellence : 3
- et 51 renouvellements :
- 23 dans le niveau Confiance
 - 27 dans le niveau Performance
 - 1 dans le niveau Excellence

Délibération adoptée à l'unanimité
 Résultat du vote à mains levées :
 18 Votants, 18 Voix "pour"
Mr Alain LANGLET concerné par cette décision ne prend pas part au vote

Point d'information 2018-180

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Réalisations économiques 2017

- **Point d'information**

Un bilan des actions 2017 est présenté pour information (bilan provisoire).

Ces résultats portent sur les activités économiques ayant fait l'objet d'une demande de financement au niveau régional.

Globalement les objectifs ont été atteints sauf pour les opérations Booster et Charte qualité en raison des incertitudes pesant sur nos financements en début d'année 2017, ce qui a retardé le démarrage effectif de ces actions et pour l'opération Digitalisation, l'embauche de personnel pour renforcer les moyens humains nécessaires à l'atteinte des objectifs ayant, elle-aussi, été retardée.

Annexe 9 : bilan provisoire actions économiques 2017

- **Débats**

M. le Président GRISET commente la note d'information et exprime sa satisfaction sur le travail effectué par les services de la CMA en 2017. Il précise que les résultats sont globalement bons tout en relevant un problème sur certaines prestations et notamment les dossiers de niveau 3, externalisés en 2017 et pour lesquels la CMA a changé d'approche en 2018.

Le Bureau prend acte du point d'information relatif aux réalisations économiques de l'année 2017.

Evénement auprès du secteur de l'imprimerie

● Contexte

La mission environnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat est présente depuis plusieurs années auprès du secteur de l'imprimerie par le biais d'accompagnements techniques et financiers :

- Relais de la politique de l'Agence de l'Eau dans le cadre de subventions disponibles pour l'investissement dans des technologies propres,
- Accompagnement des chefs d'entreprise dans l'obtention ou le renouvellement de la marque Imprimvert.

Cette marque, portée par le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie via l'AMIGRAF en partenariat avec l'UNIC (Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication), fête ses 20 ans cette année.

Dans le cadre de cet anniversaire et celui de la dynamique REV3, portée par la CCI et la région Hauts de France, les différents partenaires proposent d'organiser un évènement à destination des imprimeurs labélisés IMPRIMVERT sur la région Hauts de France.

Organisateur de l'évènement : UNIC

Partenaires : AMIGRAF / CCI Hauts de France / CMA Hauts de France

Lieu : locaux de l'AMIGRAF (à confirmer)

Date : juin 2018

Durée : ½ journée

Cible : les imprimeurs de la région Hauts de France

Proposition de déroulé

Point d'actualité

- La déclaration des papiers mis sur le marché : par Eco Folio (CITEO) / Prendre connaissance de la démarche pour renseigner au mieux vos clients

Comment développer mon business

- Les outils de connaissance des appels d'offre (présentation de Artimarché)
- Présentation de la dynamique Rev3 en mettant en avant ce que cela peut apporter au secteur de l'imprimerie
- Animation sous forme d'atelier (ex. de thèmes)
 - Transformer les contraintes réglementaires en opportunités
 - Optimiser ses coûts grâce à l'éco production
 - Transformer son modèle économique
 - Comment financer son projet Rev3

Les ateliers seraient animés par des collaborateurs de la CCI et de la CMA.

ECHANGES / COCKTAIL

● Proposition

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à mobiliser les services concernés « Environnement » et « Marchés publics » pour la mise en œuvre de cet évènement.

M. le Président **GRISET** commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à mobiliser les services concernés pour la mise en œuvre de cet événement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

19 Votants, 19 Voix "pour"

Délibération 2018-182

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

TPE & PME gagnantes sur tous les coûts

• Contexte

Dans le cadre de sa mission de favoriser la transition énergétique et écologique, l'ADEME s'appuie sur de récentes opérations ayant démontré l'intérêt économique immédiat pour les entreprises de mettre en œuvre des actions d'optimisation de leurs flux (cf. plaquette) pour déployer l'opération nationale « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! ».

L'accompagnement déjà testé a mis en lumière l'efficacité des mesures correctives et préventives.

L'expert sélectionné, formé et outillé par l'ADEME, aide l'entreprise à identifier ses sources d'économies et propose un **plan d'actions adapté aux spécialités de l'entreprise** et validé par l'expert et le chef d'entreprise. Le **suivi** se déroulera sur une année ponctuée de points réguliers et un bilan final.

Le plan d'actions mis en place vise une rentabilité à court terme, voire immédiate.

Des actions sans ou à faible investissement : **triple objectif : faire des économies, gagner en rentabilité et réduire ses impacts sur l'environnement.**

Accompagnement

- Pour les moins de 20 salariés : réseau des CCI et des CMA.
- Pour les établissements de 20 à 250 salariés : bureaux d'études sélectionnés par l'ADEME.

Tarification

- Établissements de 0 à 19 salariés
Si validation avec le chef d'entreprise d'économies annuelles prévisionnelles supérieures à 500 € HT, paiement d'un forfait de 250 € HT.
Au-dessous de ce seuil, ce dispositif peut être proposé gratuitement aux entreprises par les chambres consulaires.
- Établissements de 20 à 250 salariés
Si validation avec le chef d'entreprise d'économies annuelles prévisionnelles supérieures à un seuil défini, l'entreprise paye en une seule fois à l'ADEME un forfait fixe. Sinon, l'ADEME prend en charge le coût de l'accompagnement.

Effectif de l'entreprise	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 250 salariés
Économie minimum validée par l'entreprise	500 € HT/an	6 k€ HT/an	12 k€ HT/an	18 k€ HT/an

Forfait payé par l'entreprise	250 €	3 k€ net de taxes	6 k€ net de taxes	9 k€ net de taxes
--------------------------------------	-------	-------------------	-------------------	-------------------

Annexe 10 : document de présentation de l'opération

● **Proposition**

- Accompagner les chefs d'entreprises artisanales de la région Hauts de France dans la mise en œuvre d'actions d'optimisation des flux
- Engager la CMA dans le déploiement de cette opération d'envergure nationale
- Soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ces accompagnements auprès de l'ADEME régionale Hauts de France

Contenu de l'action proposée

- **Action de promotion de la démarche auprès des entreprises de 0 à 20 salariés**, en partenariat avec l'ADEME et le comité de suivi régional, en proposant les supports de communication et la charte graphique correspondants.
- **Réalisation d'accompagnement exclusivement auprès des entreprises de 0 à 19 salariés**
(Activités exclues : BTP, commerce hors produits périssables, gestion des déchets et de l'eau, transports et production d'énergie).
L'accompagnement se fait par des conseillers consulaires compétents dans le domaine de l'énergie et/ou des déchets et de l'eau d'une part, et ayant préalablement suivi la formation à l'accompagnement dispensée gratuitement par l'ADEME d'autre part.
La méthodologie d'accompagnement proposée sera conforme à la formation reçue par les conseillers et donnera lieu à l'utilisation sous licence gratuite de la boîte à outils fournie par l'ADEME. Transmission à l'ADEME d'une liste nominative des établissements accompagnés et une fiche anonyme de capitalisation pour chaque accompagnement dans le respect de conditions de confidentialité.
- **Participation, avec l'ADEME, à des actions de valorisation des résultats obtenus par les établissements accompagnés.**

Acteurs du projet

Coordination et mise en œuvre opérationnelle de l'action : service environnement

Objectifs

Visite de 25 établissements par an
5 jours/ entreprise

Tarification : 250 € HT/ entreprise quel que soit le montant des économies réalisées

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée

Le Bureau décide d'autoriser le Président à :

- solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME régionale pour la mise en œuvre de cette opération.
- mobiliser les services concernés pour la mise en œuvre de l'opération (sous réserve de la validation de financements).

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
19 Votants, 19 Voix "pour"

Partenariat Avenirs

• Contexte

Dans le cadre du projet AVENIRS, projet d'innovation en produits de boulangerie/pâtisserie artisanale à valeur bien-être et santé, la CMA et l'école UNILASALLE spécialisée en nutrition-santé vont mener des séances de travail communes dans les laboratoires de boulangerie et de pâtisserie de la Chambre. Unilasalle apporte l'expertise scientifique à 3 niveaux :

1. Marketing
2. Science des aliments
3. Qualité et sécurité alimentaire

La CMA, de son côté, accueille les équipes d'ingénieurs et quelques étudiants d'UniLasalle au sein de ses laboratoires de boulangerie pâtisserie pour :

- les familiariser à l'environnement économique et productif artisanal, ainsi qu'à certaines techniques de recettes ;
- réaliser des productions test des produits ;
- tester et adapter le plan de maîtrise sanitaire.

Ce partenariat est aussi une opportunité d'apporter des compétences pour les apprentis de la CMA dans le domaine de la Nutrition-Santé et plus spécifiquement sur les produits de boulangerie/pâtisserie à valeur bien-être et santé.

Il est donc proposé, en parallèle de la collaboration prévue dans le projet AVENIRS, d'élaborer un projet pédagogique pour les apprentis qui bénéficieront ainsi de l'occasion de travailler sur un projet d'innovation alimentaire et, selon les thématiques retenues comme pertinentes par la Direction Formation, d'aborder ainsi des thèmes aussi divers que l'analyse de la consistance d'une pâte selon les ingrédients utilisés, la connaissance des ingrédients bien-être et santé, l'analyse sensorielle, l'analyse biochimique des aliments, la méthode HACCP, les contaminations croisées, les tests allergènes, les allégations nutritionnelles et de santé etc.

Annexe 11 : Convention UniLaSalle

• Proposition

Un partenariat avec Unilasalle est proposé afin :

- d'accueillir les équipes Unilasalle travaillant sur le projet AVENIRS dans les laboratoires de boulangerie/pâtisserie de la CMA ;
- d'organiser les conditions pour faire bénéficier les apprentis de la CMA de l'apport des connaissances des ingénieurs d'UniLasalle en science des aliments, en qualité et sécurité alimentaire et en marketing.

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la convention avec UniLaSalle.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

19 Votants, 19 Voix "pour"

Point d'information 2018-184

PARTENARIATS

Avenant à la convention de partenariat 2014-2019 SSI Hauts-de-France

• Contexte

Le 5 septembre 2017, à Dijon, le Premier Ministre a annoncé la transformation du Régime Social des Indépendants (RSI), en vue de son adossement au régime général de la Sécurité sociale.

De façon très concrète, la « marque » RSI a disparu au 1^{er} janvier, et les activités du RSI sont transférées au régime général de la sécurité sociale. La prise en charge des risques maladie, vieillesse, invalidité-décès est donc désormais assurée pour les indépendants par la « Sécurité Sociale Indépendants » (SSI).

L'objectif majeur de cette réforme est l'amélioration de la qualité de service de la protection sociale des indépendants, et la plus grande fluidité de parcours professionnel entre le salariat et l'indépendance.

Les taux de cotisation comme les droits des travailleurs indépendants ne sont aucunement touchés par la réforme du RSI.

Ce transfert de gestion du RSI à la SSI concerne 6,5 millions de bénéficiaires dont 2,8 millions de chefs d'entreprises actifs et 2 millions de retraités commerçants, artisans, professions libérales et micro-entrepreneurs et leur famille.

Les activités gérées jusqu'à fin 2017 par le RSI seront prises en charge par le régime général, au sein de l'Assurance maladie (CPAM), de l'Assurance retraite (CARSAT) et du réseau des Urssaf, selon des modalités permettant de conserver un guichet unique pour les travailleurs indépendants.

Cette réforme s'échelonne sur une période de deux ans au terme laquelle tous les travailleurs indépendants bénéficieront pleinement des effets de la réforme.

Le document joint détaille la réforme de la protection sociale des indépendants.

Pour l'information des membres du Bureau, le RSI Nord-Pas de Calais et la CMA étaient engagés dans un partenariat opérationnel signé pour 2014 à 2019. Du fait de la création de la SSI, un avenant a été construit entre les services de la CMA et les nouveaux interlocuteurs SSI Hauts-de-France pour maintenir le bon niveau de coopération technique au profit des artisans.

Annexe 12 : Avenant 2018 à la convention de partenariat 201-2017

- **Débats**

M. le Président GRISET informe les membres du Bureau de la création de la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et de la signature de l'avenant à la convention de partenariat pour la région Hauts-de-France.

Mme SABBE donne également des informations sur ce sujet.

Les membres du Bureau prennent acte de l'information qui leur est transmise sur la création de la Sécurité Sociale des Indépendants et le partenariat opérationnel des services de protection sociale des indépendants avec la CMA.

Délibération 2018-185

PARTENARIATS

Journées Européennes des métiers d'art 2018

- **Contexte**

Organisées par l'Institut National des Métiers d'Art, les Journées Européennes des Métiers d'Art auront lieu du 3 au 8 avril 2018 sur le thème « **Futurs en transmission** » avec en point d'orgue « Le week-end du 6, 7 et 8 avril 2018 ».

A ce jour, 273 événements sont prévus. Une mobilisation particulière est cependant nécessaire notamment pour le versant Sud et le Pas-de-Calais afin d'offrir au grand public une offre diversifiée sur l'ensemble du périmètre Hauts-de-France.

Annexe 13 : Budget prévisionnel 2018 et situation des inscriptions au 23 février.

- **Proposition**

Il est proposé au Bureau de valider la participation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France (cf. budget prévisionnel annexé).

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide de valider la participation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France aux Journées Européennes des Métiers d'Art 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
19 Votants, 19 Voix "pour"

Délibération 2018-186

PARTENARIATS

Convention de partenariat avec la COMUE

• Contexte

La Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France, en partenariat avec le monde socio-économique, mène depuis plusieurs années une politique active et coordonnée de sensibilisation, de formation à l'entrepreneuriat et d'accueil et d'orientation de porteur de projet, en particulier des étudiants et enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de l'appel à projet « PÉPITE », lancé en 2013 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignation, la ComUE Lille Nord de France a obtenu la labellisation d'une réponse collective, dénommée **PÉPITE LILLE NORD DE FRANCE**, qui :

- donne l'opportunité d'amplifier, d'accélérer l'évolution et l'élargissement des activités en matière de sensibilisation, de formation et d'accompagnement,
- favorise l'agrégation, la poursuite et la consolidation des actions engagées.

La Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France a soutenu la candidature de la ComUE, concevant PÉPITE comme un moyen d'intensifier les initiatives visant à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation des jeunes dans l'enseignement supérieur en faveur de l'artisanat.

La labellisation obtenue, la Chambre de métiers et de l'artisanat, en qualité de réseau économique partenaire, a été associée aux actions déployées par PÉPITE comme la mise en œuvre du Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE).

La Chambre de métiers et de l'artisanat est membre du comité d'engagement qui décide des attributions du statut aux étudiants et peut ainsi se positionner comme tuteur économique des jeunes étudiants porteurs d'un projet dans l'artisanat.

Annexe 14 : Convention de partenariat avec la COMUE

• Proposition

Il est proposé d'officialiser ce partenariat par la présente convention annexée.
L'avis des membres du Bureau est sollicité sur ce projet de convention.

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide de valider le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Lille Nord de France et la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France et autorise le Président à signer ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
19 Votants, 19 Voix "pour"

Délibération 2018-187

PARTENARIATS

Convention de partenariat avec l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération)

• Contexte

L'AFNIC est une association de loi 1901 dont la mission de gérer les domaines Internet nationaux de premier niveau de France (*les 3 millions de « .fr »*).

Elle est financée et rattachée directement à l'Etat qui l'oblige à reverser 90% de ses bénéfices (16m€/an) à une fondation qui œuvre pour la solidarité numérique.

www.reussiravecleweb.fr est un outil proposé par l'AFNIC d'auto-évaluation en ligne à destination des entrepreneurs.

Il permet de déterminer le degré de maturité et de connaissance du numérique pour l'entreprise et d'orienter vers les bonnes solutions.

Il bénéficie déjà d'une convention avec la CRMA Normandie, la Cci Nord Isère et Polynésie, Le Monde des Artisans, la BGE, l'AFE...

Il se compose d'un socle commun de questions inaltérables et de questions supplémentaires personnalisables. Les résultats permettent d'orienter l'entrepreneur vers une offre de service et d'apporter les conseils.

Le Conseil Régional, par son dispositif Booster TPE et notamment la brique « Digitale », souhaite valoriser le rapprochement des établissements consulaires pour accompagner efficacement la transformation numérique des entreprises (schéma SRDEII).

Il est proposé l'utilisation conjointe de l'outil www.reussiravecleweb.fr pour les équipes numériques de la CCI et de la CMA, avec un premier socle commun de questions suivi d'une approche personnalisée à notre cible, les entreprises artisanales.

Le Conseil Régional souhaiterait, dans un premier temps, la signature de conventions bilatérales CMA & AFNIC et CCI & AFNIC.

Dans un deuxième temps, elle propose de valoriser ces conventions dans une Charte AFNIC & Conseil Régional + Consulaires, signée par le Président du Conseil Régional Mr Bertrand ou des VP Mr Coulon / Mme Charbonnier + des Présidents Consulaires, et valorisée avec la communication du plan Booster TPE.

Les données récoltées sont sécurisées, hébergées par l'AFNIC, anonymes et propriétés de la CMA Hauts-de-France et de l'AFNIC pour une exploitation à des fins statistiques.

Exportation des données une fois par mois et sur demande.

Récupération et utilisation à titre gracieux des contenus éditoriaux digitaux proposés par l'AFNIC et élaborés par une agence de communication.

Annexe 15 : Convention de partenariat avec l'AFNIC

• **Proposition**

Signature de la Convention AFNIC pour la CMA Hauts-de-France permettant d'exploiter l'outil www.reussiravecleweb.fr pour nos pré-diagnostic Booster TPE Digital.

Aucune transaction financière.

Echange de visibilité avec l'AFNIC et promotion du « .fr » dans les offres d'accompagnement numériques de la CMA Hauts-de-France.

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AFNIC.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

19 Votants, 19 Voix "pour"

Délibération 2018-188

PARTENARIATS

Filière alimentaire Métropolitaine

• **Contexte**

La Métropole Européenne de Lille (MEL) est la plus agricole des grandes agglomérations françaises avec 44 % de son sol occupé par les activités de la culture.

Soucieuse de préserver cette richesse, menacée par le développement urbain, elle a engagé, depuis une dizaine d'années des actions de soutien et de qualification de l'activité agricole pour élargir progressivement son approche et se positionner aujourd'hui comme « chef d'orchestre » d'un **projet alimentaire territorial** :

- qui veut rapprocher l'ensemble des acteurs de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, ...)
- renforcer la qualité des produits de l'alimentation en général
- développer la consommation des produits locaux et la filière bio.

A – La création de Eur'Alimentaire

Eur'Alimentaire est le site d'excellence métropolitain **dédié aux produits frais, locaux et à leur logistique.**

Il s'appuie sur l'existence du MIN de Lomme (2^{ème} MIN de France en fruits et légumes), lui-même engagé dans une démarche de positionnement à l'échelle européenne.

Eur'Alimentaire développe aujourd'hui :

- sa plateforme logistique d'approvisionnement en produits frais (MIN)

- la part des produits locaux distribués par le MIN
- un service « Recherche et Développement », en lien avec le Pôle Nutrition Santé Longévité (pôle de compétitivité métropolitain), sur les questions de la qualité nutritionnelle, de la sécurité sanitaire et de la traçabilité des produits frais et locaux
- un incubateur pour les porteurs de projets et start up du secteur produits frais
- des formations, en partenariat avec les acteurs territoriaux
- un programme d'animation visant à informer et sensibiliser tout public sur les enjeux de l'alimentation (conférences, temps forts, ...).

B – Le secteur alimentaire artisanal concerné

La CMA s'est intégrée progressivement dans la démarche grâce à deux appuis :

- celui de la CGAD, associée au projet de développement du MIN par le biais de ses relations directes avec cet acteur
- celui de la MEL, grâce au suivi étroit de la convention cadre liant la MEL et la CMA.

Les réunions qui se sont déroulées en 2017 ont permis de comprendre les enjeux de cette dynamique, connaître les acteurs associés à la démarche, leur annoncer l'arrivée de Eurartisanat, leur présenter l'offre de services de la CMA et débattre de collaborations envisageables.

L'état d'avancement de ces relations partenariales permet de formuler aujourd'hui deux propositions aux membres du Bureau de la CMA Hauts-de-France.

• Propositions

1^{ère} proposition : créer un pôle d'excellence de l'alimentation de l'artisanat

Compléter la filière alimentaire métropolitaine par un « pôle d'excellence » dédié aux enjeux des entreprises artisanales de l'alimentation est une idée séduisante. La CMA dispose d'atouts indéniables : le bâtiment Eurartisanat, son centre de formation, son projet de « Cité du Goût et ses Saveurs », qui posent les prémices d'un tel pôle.

Toutefois, la labellisation « pôle » nécessite :

- D'être un élément d'identification fort : notoriété, reconnaissance spécifique, et surtout portage d'une stratégie cohérente avec les démarches territoriales existantes
→ il doit donc structurer en terme de territoires et des acteurs de la filière toute entière.
- D'être un élément d'attractivité : amener des entreprises nouvelles, des emplois nouveaux, ... une richesse nouvelle et innovante.
- Un pôle d'excellence doit intégrer des notions d'anticipation et de prospective.

Cette idée est d'ores et déjà bien accueillie par les services de la MEL et de nombreux partenaires. Reste à formaliser un projet ambitieux qui devra nécessairement prendre en compte dans sa démarche :

- les nombreux projets et programmes en cours à proximité du site Eurartisanat (projets d'aménagement d'immobiliers entreprises, de lieu d'information sur les métiers, ...) en lien avec les partenaires

- les axes nouveaux pouvant être mis en œuvre sur le site (lieu d'information sur les métiers, incubateur/couveuse, cellule prospective, pôle « aménagement territorial », parcours innovant d'accompagnement à la création/reprises, développement d'un réseau d'entreprises alimentaires labellisées, ...

Il est proposé au Bureau de constituer un groupe projet, co-piloté avec la CGAD, afin de formaliser ce projet.

La composition du groupe :

Membres élus CMA

- 1 membre du Bureau à nommer
- M. Rémi BUREAU, Président de la Commission Territoriale de Lille

Membres élus CGAD

2 membres à désigner

Services administratifs CMA

-
-
-

2^{ème} proposition : contractualiser un partenariat avec Eur'Alimentaire/la CGAD/la MEL

Six axes de partenariat sont aujourd'hui identifiés :

1) Analyser les besoins des entreprises artisanales

Identifier les besoins des entreprises artisanales afin d'agir sur les filières d'approvisionnement et leur permettre de gagner en rentabilité et qualité (ex : filière viande à instaurer sur le MIN ; opportunité de développer un approvisionnement en fleurs spécifique, ...).

2) Promouvoir le MIN et ses services auprès des artisans

- ↳ visites du site, relais d'information, organisation de réunions sur le site,
- ↳ accès des artisans facilité sur l'achat des produits.

3) Former

- ↳ croiser les actions « découverte métiers » de la CMA et de Eur'Alimentaire et établir un programme partagé,
- ↳ délocaliser des formations/des conférences sur les 2 sites (Eur'Alimentaire/Eurartisanat)
- ↳ concevoir ensemble des formations nouvelles et innovantes (alimentation/santé, innovation, ...).

4) Promouvoir les 2 sites

Envisager des événements en commun

5) Salons/Voyage d'étude

Eur'Alimentaire s'engage sur un programme de visites de salons pour les start up. La CMA pourrait être associée.

6) Incubation

Participation de la CMA au comité de sélection de l'incubateur/accélérateur d'Eur'Alimentaire.

Il est proposé aux membres de Bureau de valider ces axes de partenariat et autoriser la formalisation de ces collaborations au travers d'une convention future.

- **Débats**

M. RIGAUD présente et commente la délibération.

M. le Président GRISET rappelle la vétusté des locaux au CEFMA de Tourcoing et propose une étude sur le transfert d'une partie des formations sur le Virolois et sur EurArtisanat. Il souhaite que soit étudiée la possibilité d'un accompagnement par la MEL pour un repositionnement du CEFMA à Eurartisanat. Il demande que des propositions soient apportées rapidement au Bureau pour une présentation à l'Assemblée Générale de Juin.

M. DUBIQUET fait part de son souhait d'être désigné pour faire partie du groupe projet.

*Départ de Mme LEBRIEZ
18h*

Le Bureau décide

- d'autoriser le Président à valider la formalisation d'un projet pôle d'excellence de l'alimentation de l'artisanat
- d'autoriser le Président à contractualiser un partenariat avec Eur'Alimentaire et la CGAD
- de désigner MM.DUBIQUET et BUREAU pour représenter la CMA au sein du groupe projet

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
18 Votants, 18 Voix "pour"

Délibération 2018-189

PARTENARIATS

Partenariat avec le GIP réussir en Sambre Avesnois

- **Contexte**

La durée du GIP Réussir en Sambre Avesnois arrivera à expiration le 14 avril 2018.

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2017, la majorité des membres présents a décidé d'approuver la prorogation du GIP pour une durée de 4 ans et les modifications statutaires corrélatives.

La CMA est membre des instances décisionnaires. Elle est donc sollicitée sur l'approbation de cette prorogation et par son instance de décision, conformément à la procédure juridique à respecter.

- **Proposition**

Il est proposé que les membres du Bureau de la CMA Hauts-de-France approuvent d'une part la prorogation du GIP « Réussir en Sambre Avesnois » pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 14 avril 2022 et les modifications statutaires corrélatives, et d'autre part, les pouvoirs à conférer au Président pour accomplir les formalités correspondantes.

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la délibération relative à la prorogation du GIP « Réussir en Sambre Avesnois »

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
18 Votants, 18 Voix "pour"

*Départs de MM. RIGAUD et LANGLET
18h10*

Délibération 2018-190

FINANCES

Subventions et participations aux organismes extérieurs

- **Contexte**

La CMA intervient en cotisations, participations ou subventions auprès d'un nombre important d'organismes chaque année.

Annexe 16 : tableau de participations et subventions 2018

- **Proposition**

Il est proposé aux membres du Bureau de valider avec cette délibération un ensemble de subventions et participations aux organismes extérieurs au titre de l'année 2018.

- **Débats**

M. COFFIN demande un report de cette délibération au prochain bureau.

M. le Président GRISET donne son accord.

Le Bureau décide le report de l'examen de cette délibération au bureau du 9 avril 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

16 Votants, 16 Voix "pour"

Délibération 2018-191

COMMUNICATION

Retour sur les cérémonies des vœux 2018

• Point d'information

Contexte :

Dans le cadre des engagements des élus de la CMA qui, lors de la fusion Hauts-de-France, ont souhaité développer leurs actions de proximité et les moments de rencontres avec les artisans sur les territoires, des cérémonies de vœux ont été organisées en 2018, sur l'ensemble des 5 départements, à l'échelon des Commissions territoriales (Arrondissements) pour le Nord et le Pas-de-Calais ; à l'échelon départemental pour l'Aisne, la Somme et l'Oise à titre expérimental.

17 cérémonies de vœux ont été ainsi organisées.

Résultats :

3345 personnes (artisans et partenaires) ont assisté à ces rencontres selon la ventilation suivante :

		Participants 2017	Participants 2018	
ARRAS	Lundi 15 janvier	250	250	0%
LILLE	Mardi 16 janvier	360	380	6%
DOUAI	Mercredi 17 janvier	75	125	67%
LENS	Mercredi 17 janvier	110	110	0%
BOVES	Jeudi 18 janvier		220	-
LAON	Vendredi 19 janvier		140	-
BEAUVAIS	Lundi 22 janvier		410	-
BETHUNE	Mardi 23 janvier	150	180	20%
CAMBRAI	Mardi 23 janvier	170	250	47%
BOULOGNE	Mercredi 24 janvier	110	130	18%
VALENCIENNES	Mercredi 24 janvier	200	229	15%
HAZEBROUCK	Jeudi 25 janvier	140	130	-7%

MONTREUIL Jeudi 25 janvier	125	131	5%
AVESNES Lundi 29 janvier	150	225	50%
CALAIS Mardi 30 janvier	141	142	1%
DUNKERQUE Mardi 30 janvier	190	163	-14%
SAINT OMER Mercredi 31 janvier	120	130	8%
TOTAL	2 291	3 345	

21 articles et/ou passages radio.

ARRONDISSEMENT	Média	ARTICLE	TITRE
ARRAS	LA VOIX DU NORD	1	Le grand chantier du campus des métiers sera lancé fin 2018, rue Copernic
ARRAS	LA GAZETTE	1	Arras : vœux à la CMA
DOUAI	LA VOIX DU NORD	1	Par gros temps, la CMA est là pour les artisans
LAON	L'UNION	1	
BETHUNE	LA VOIX DU NORD	2	L'artisanat, c'est 3 600 entreprises dans l'arrondissement
CAMBRAI	RADIO BLC	1	
VALENCIENNES	VOIX DU NORD	2	Le pôle d'excellence de l'artisanat devrait ouvrir en septembre, enfin
VALENCIENNES	VA INFO	1	2018 : un nouveau départ pour l'artisanat en France ?
HAZEBROUCK	LA VOIX DU NORD	1	La CMA : tremplin pour le nouveau boulanger d'Outtersteene
MONTREUIL	L'ABEILLE DE LA TERNOISE	1	Près de 2 000 entreprises artisanales
MONTREUIL	LE JOURNAL DE MONTREUIL	1	Les jeunes osent se lancer et investissent
MAUBEUGE	LA VOIX DU NORD	2	La CMA plus que jamais au service des artisans
MAUBEUGE	CANAL FM	1	L. Rigaud VP de la CMA HdF ne veut pas d'un Leclerc à Avesnes Avesnelles
CALAIS	VOIX DU NORD	2	Fleurs de sel des deux caps et Les artisans veillent aux projets de loi
DUNKERQUE	LA VOIX DU NORD	2	Dans notre métier, on nous appelle les alpinistes du bâtiment
BEAUVAIS	OISE HEBDO	1	Fusion réussie pour la CMA de l'Oise au sein des HdF

Une communication importante a été faite sur les réseaux sociaux de la CMA principalement en live ou le soir même :

FACEBOOK : 33 publications, vues 24580

Twitter : 117 publications, vues 24500

LinkedIn : 31 publications, vues 12623

- **Débats**

M. le Président GRISET commente la note d'information sur l'organisation des vœux et effectue un tour de table pour un retour sur les cérémonies des vœux 2018. Les membres du bureau confirment unanimement la pleine réussite de ces cérémonies et la présence de beaucoup de participants.

Mme SABBE, MM. POTTERIE et LEGENDRE saluent également le succès de ces soirées et proposent une généralisation dans tous les arrondissements en 2019.

M. COFFIN approuve également la formule et apprécie que la parole ne soit pas monopolisée par les élus.

MM. DUBIQUET et VERWAERDE proposent de faire participer les apprentis pour les buffets et ainsi mettre en avant le travail des jeunes.

M. le Président GRISET se félicite de cette belle réussite et exprime également son accord pour une généralisation des vœux dans tous les arrondissements pour 2019.

Le Bureau prend acte du point d'information relatif au bilan des cérémonies de vœux 2018 de la CMA Hauts-de-France et décide de renouveler ces cérémonies de vœux en 2019 dans tous les arrondissements.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

16 Votants, 16 Voix "pour"

Délibération 2018-192

COMMUNICATION

Participation de la CMA au Rabelais des Jeunes Talents 2018

- **Contexte**

Concept :

Rabelais des Jeunes Talents s'attache à promouvoir la Culture Gastronomie Française et les Jeunes Talents des Métiers de Bouche. 11 métiers sont ainsi valorisés à travers la remise du Trophée des rabelais : boucher, boulanger, charcutier-traiteur, chocolatier, crémier-fromager, épicier-caviste-détaillant en produits bio,

glacier, pâtissier, poissonnier, primeur et spécialiste en produits biologiques, restaurateur. Ils sont récompensés pour la qualité de leur travail, leur investissement et leur motivation.

C'est un événement porté par la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD).

Le projet 2018 :

Dans le cadre de la 7ème année, trois événements régionaux « rencontre des Rabelais en Région » sont prévus Rennes, Lyon et Lille. La rencontre nationale étant programmée le 12 novembre 2018.

L'agence VIKENSI Communication sollicite pour le compte de la CGAD, la CMA pour accueillir la manifestation lilloise. Les besoins ne sont pas encore identifiés au-delà de la mise à disposition de salles.

La date envisagée par la CGAD est le 11 juin, date à laquelle nous ne serons pas en place à Eurartisanat.

Déroulé prévisionnel :

17h-17h30 : accueil des participants

17h30-18h30 : 3 ateliers (atelier job dating / atelier Master Class / Atelier scène ouverte à l'entrepreneuriat pendant lequel les lauréats Rabelais présenteront leur projet de création d'entreprise à des professionnels)

18h30-19h30 : Conférence-débat

19h30-20h30 : cocktail

Public visé : tout public pouvant être intéressé par les métiers de bouche. (en plus des partenaires et institutionnels qui seront également invités).

● **Proposition**

La CGAD sollicite l'aide de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France dans la recherche du lieu pouvant accueillir la rencontre des anciens Rabelais, un de nos centres de formation de préférence, avec un amphithéâtre pouvant accueillir entre 150 et 250 personnes, ainsi qu'une grande salle permettant une démonstration en cuisine.

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide de participer à l'organisation des rencontres régionales des anciens Rabelais dans les conditions citées ci-dessus, avec une date à revoir.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

16 Votants, 16 Voix "pour"

Départ de Mme SABBE

18h15

Délibération 2018-193

COMMUNICATION

Voix du Nord, Courrier Picard et Aisne Nouvelle - Trophées de l'artisanat 2018

● Contexte

Les Trophées de l'Artisanat est une opération de la Voix du Nord (Courrier Picard et Aisne Nouvelle) qui, sur la base de soirées-événementiel, permettra de mettre en lumière les artisans des Hauts-de-France et leurs métiers et de valoriser l'image de marque de la CMA.

Première organisation en 2017 perfectible mais qui a permis, sur 4 soirées (Wallers – Arras – Calais – Lille), de réunir plus de 700 personnes, de réaliser 195 portraits d'artisans dans la presse locale et mettre à l'honneur 24 entreprises.

● Proposition

Il est proposé de reconduire cette action partenariale avec la Voix du Nord en l'étendant géographiquement sur l'ensemble des Hauts-de-France dans le cadre de 5 manifestations à raison d'une dans chaque chef-lieu de département (de juin à novembre). Il pourra être remis jusqu'à 8 trophées par soirée.

Une grande finale régionale des trophées pourrait avoir lieu lors de la session de novembre et pourrait se dérouler à Lille à Eurartisanat.

Le dispositif événementiel comprend :

Une campagne de communication d'envergure régionale (Hauts-de-France)

Des suppléments rédactionnels qui rappelleront ce que représente la Chambre des métiers et de l'Artisanat sur notre territoire, son rôle, ses missions...

Un événement régional ayant une portée en local

Une forte visibilité sur les 5 soirées :

- Diffusion d'un spot partenaire (45s) lors des soirées

- Remise de 2 trophées

- Mise en place de PLV in situ (kakémonos...)

- Mise à disposition d'invitations pour les 5 soirées

Budget global pour les cinq manifestations : **169 842 €**

Sollicitation prévisionnelle (*) auprès de la CMA : 50.000 € HT (+ cocktail), soit 10 000 € par soirée.

**sous réserve d'obtention de partenariats financiers*

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide de reconduire la participation de la CMA à l'édition 2018 des Trophées de l'artisanat et de renouveler sa participation budgétaire à hauteur prévisionnelle de 50 000 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

15 Votants, 15 Voix "pour"

Point d'information 2018-194

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Bilan ADEC 2017 Actions de Développement des Emplois et des Compétences

• Point d'information

Deux accords-cadres partenariaux (DIRECCTE, CMA, U2P et OPCA) sont pilotés et mis en œuvre par la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France pour la période 2017-2019 :

- ADEC concernant le Commerce d'Alimentation de Détail
- ADEC concernant l'Artisanat des Métiers et Services dont métiers d'art.

Pour rappel, le dispositif ADEC cofinance des actions de formation individuelles ou collectives au bénéfice des salariés.

Les chefs d'entreprise ne sont pas exclus mais doivent rester minoritaires parmi la totalité des bénéficiaires.

L'ADEC finance aussi de l'ingénierie : une partie du coût de poste de Mme Catherine PENAUD.

ADEC Artisanat des Métiers et Services dont métiers d'art

Objectifs sur 3 ans

404 salariés soit 135 par an

249 entreprises bénéficiaires soit 83 par an

Réalisations 2017 :

	Réalisé	Commentaires
Nombre total de demandes	96	
Nombre de demandes annulées ou refusées	10	Nafas non retenus dans l'accord Non cotisant OPCA non signataire... Thématiques non éligibles
Nombre de stagiaires	62	58 salariés (93.55%) et 4 chefs d'entreprises (6.45 %) Certains bénéficiaires ont suivi plusieurs formations
Nombre d'entreprises bénéficiaires	43	Dont 90.7 % des entreprises ont moins de 10 salariés et 9.3 % sont des plus 10 95.35 % sont issues du territoire ex : Nord Pas de Calais 4.87% sont issues du territoire ex : Picardie

Consommation enveloppes financières 2017

22.04% de l'enveloppe totale annuelle a été consommée

21,9 % de la part annuelle État a été consommée

Les dépenses d'ingénierie 2017 sont en cours d'évaluation.

ADEC Commerce d'Alimentation de Détail

Objectifs sur 3 ans606 salariés soit 202 par an295 entreprises bénéficiaires soit 98 par an**Réalisations 2017:**

	Réalisé	Commentaires
Nombre total de demandes	288	
Nombre de demandes annulées ou refusées	33	Nafas non retenus dans l'accord Non cotisant OPCA no signataire... Thématiques non éligibles
Nombre de bénéficiaires (stagiaires)	208	207 salariés (99.51%) et 1 chef d'entreprise (0.49%) Certains bénéficiaires ont suivi plusieurs formations
Nombre d'entreprises bénéficiaires	87	Dont 78.20% sont des entreprises de moins de 10 salariés et 21.8% des plus de 10 soit 88.77% des objectifs. 74.71 % sont issues du territoire ex Nord Pas de Calais 25.29 % issues du territoire ex Picardie

Consommation enveloppes financières 2017

68,75% de l'enveloppe totale annuelle a été consommée

62,31 % de la part annuelle État a été consommée

Les dépenses d'ingénierie 2017 sont en cours d'évaluation.

Conclusion

Malgré les efforts équivalents de promotion pour chacun des deux secteurs, nous pouvons constater que les deux ADEC ne progressent pas au même rythme.

Le Comité de pilotage annuel des ADEC prévu le 13 mars prochain essaiera d'en déterminer les causes et de définir des perspectives d'actions pour 2018.

- **Débats**

M. le Président GRISET commente ce point et rappelle que les entreprises artisanales forment deux fois plus leurs salariés que les entreprises de + de 250 salariés. Il précise que le dispositif ADEC permet de dynamiser la formation des salariés des entreprises artisanales.

Le Bureau prend acte du point d'information relatif aux ADEC 2017

Délibération 2018-195

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

**Accueil de l'Ecole de la 2ème chance au sein de l'Agence
Entreprises et Formation de Beauvais**

● Contexte

La fondation de l'Ecole de la deuxième chance (E2C) est une institution créée en 1995 par Edith Cresson, alors Commissaire Européenne à l'Education.

Les Ecoles de la deuxième chance ont pour but d'aider les jeunes sortis du système scolaire et professionnel à élaborer un projet précis qui correspond à leurs envies et à leur potentiel. Chaque élève se voit attribuer un « référent », un accompagnateur avec lequel le jeune fait régulièrement le point sur ses progrès, avec lequel il définit son projet professionnel et vers lequel il peut se tourner en cas de doute ou de problème.

Le réseau E2C France rassemble l'ensemble des écoles de la seconde chance soit 63 écoles dans 14 régions et 33 départements.

Les classes comportent un petit nombre d'élèves qui bénéficient par conséquent d'un enseignement adapté et individualisé. Chacun progresse selon son rythme et ses compétences. En plus de recevoir des cours portant sur la « connaissance du monde contemporain », les jeunes peuvent participer à des activités culturelles et pédagogiques. Car l'Ecole de la deuxième chance a également pour objectif d'ouvrir les jeunes sur des mondes sociaux, professionnels et culturels qui leur étaient jusque-là étrangers et de développer des compétences sociales utiles à leur insertion professionnelle.

En plus d'une formation individualisée, les jeunes reçoivent une formation en alternance : sur un parcours de 10 mois, ils ont la possibilité de faire entre 5 et 7 stages en entreprise. Les premiers stages permettent de découvrir un métier puis les suivants permettent d'acquérir des compétences utiles pour accéder à un emploi. Ces stages sont rémunérés à hauteur de 330 euros, quelle qu'en soit la durée. Le réseau E2C France entretient des liens étroits avec le monde économique grâce à un pôle entreprise qui est chargé d'animer les partenariats avec le monde économique et les centres de formation.

Les étapes du dispositif dans l'Oise :

- Juillet 2017 : L'Ecole de la 2^{ème} chance fait partie des thématiques de travail dans le cadre du lancement du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) du grand Beauvaisis (dossier de presse Emergence Beauvaisis)

- Octobre 2017 : Rencontre avec le Centre de Formation de la CMA pour envisager l'accueil d'une Ecole de la 2^{ème} Chance.

- 17 janvier 2018 : dépôt de la demande de financement auprès du Conseil Régional Hauts-de-France.

- 23 janvier 2018 : Colloque sur la construction du programme Emergence Beauvaisis

Le Centre de formation de la CMA a été approché dans le cadre du thème « *Innovations pour la jeunesse* » du projet de coopération avec les partenaires économiques du Beauvaisis.

Ce thème vise à proposer des solutions pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, pouvant passer par la création de dispositifs innovants :

- Un dispositif Ecole de la 2^{ème} Chance, Antenne de l'Association « Amiens Avenir Jeunes » dont l'activité principale est la formation des publics en difficulté.

Annexe 17 : dossier de presse lancement Emergence Beauvaisis

● Proposition

La réorganisation du Centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France vise à le faire évoluer de la culture de l'apprentissage vers une approche plus globale de la formation, ce qui devrait se

traduire par un élargissement du public accueilli, une forme de décloisonnement entre l'apprentissage et la formation continue.

Accueillir un nouveau public en amont de la formation afin de construire un projet professionnel rentre dans cet état d'esprit.

Le projet E2C

Les jeunes qui intègrent une E2C ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Les hypothèses pour le projet d'École de la 2^{ème} Chance à Beauvais :

- objectif (indicatif) : 40 parcours sur l'année
- entrées-sorties permanentes,
- alternance de période en formation et en entreprise,
- 2 formateurs dédiés à l'action

Le Centre de Formation pourrait mettre à disposition, dans des conditions qui restent à définir, des locaux de formation pour la création sur Beauvais d'une « Ecole de la 2^{ème} Chance », extension d'Amiens Avenir Jeunes, notamment :

- une salle de formation (15-20 personnes),
- une 2^{ème} salle de formation (15-20 personnes), en fonction du nombre de parcours en cours
- un accès à l'espace multimédia, centre de ressources commun à tout le Centre de Formation.

Il est par contre difficilement envisageable de disposer d'un ou deux bureaux en permanence sur le site (éventuellement une armoire qui ferme à clé, dans une des salles de formation).

Il existe à ce jour des disponibilités dans les plannings d'utilisation des salles.

La mise à disposition d'une salle implique une contrepartie financière.

Proposition de budget prévisionnel sur 2018 (tarif CMA HDF)

Location d'une salle du 03 septembre au 21 décembre 2018 :
soit 79 jours dont une 1/2 journée en centre de ressources

- 75€/jour pour la salle 1 comme nous sommes sur plus de 30 jours de location la même année
- 250€/jour pour le centre de ressources (salle informatique) donc 125€ la 1/2journée
- par semaine 4,5 jours à 75€ + 125€ = 337,5 + 125 = 462,5€
- 16 semaines - 1 jour férié jeudi Toussaint
- Total (462,5€ x 16) - 75 = 7400 - 75 = 7325€

Le porteur de ce projet assure le personnel dans l'animation, l'encadrement, l'administratif et la coordination de cette action au démarrage.

Cette action a pour objectif de se pérenniser, du temps de travail partagé avec des acteurs du centre de formation pourrait être envisagé.

L'École de la 2^{ème} Chance pourrait mobiliser des ressources mutualisées de l'association Amiens Avenir Jeunes, de la Maison d'Economie Solidaire voire du Centre de Formation (interventions complémentaires d'enseignants du Centre de Formation).

Par ailleurs, le Centre de Formation dispose d'un réseau d'entrepreneurs locaux pouvant être mobilisés pour accueillir des jeunes en stage de découverte de l'entreprise et d'un métier.

Des passerelles seraient plutôt envisageables à l'issue d'un passage par l'Ecole de la 2^{ème} Chance vers le Centre de Formation (comme c'est le cas avec l'EPIDE et le dispositif Garantie Jeunes).

- **Débats**

M.CLAVERIE commente ce point et rappelle que la CMA participe déjà au dispositif de l'école de la 2^{ème} chance à Roubaix, Dunkerque et Liévin. La proposition faite au bureau permettrait à la CMA de franchir un pas de plus quant à son implication dans ce dispositif en accueillant une école de la 2^{ème} chance au sein de l'agence Entreprises et Formation de BEAUVAIS.

Le Bureau décide de donner son accord pour la mise en œuvre et l'accueil du dispositif Ecole de la 2^{ème} Chance au sein de l'Agence Entreprises et Formation de Beauvais.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

15 Votants, 15 Voix "pour"

Délibération 2018-196

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Proposition d'ouverture du CQP Vendeur polyvalent et du CAP Crémier fromager

- **Contexte**

CQP Vendeur Conseil Spécialisé en Alimentation Artisanale

Plusieurs branches professionnelles de l'artisanat alimentaire :

Confédération Nationale des Charcutiers, Charcutiers-Traiteurs et Traiteurs de France (CNCT), Confédération Nationale des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Confiseurs, Glaciers, Traiteurs (CNAP),
Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France (CCCF),
Confédération Nationale des Glaciers de France (CNGF),

se sont associées pour créer un **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « VENDEUR CONSEIL SPECIALISE EN ALIMENTATION ARTISANALE » (CQP VCSAA)**.

L'objectif de cette formation est de développer la vente de produits alimentaires artisanaux en conseillant et en servant les clients en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Les postes visés par le CQP VCSAA sont : vendeur(se) en magasin, vendeur(se) en pâtisserie, en charcuterie,...

Ce titre vient d'être inscrit au RNCP et est actuellement entré dans sa dernière phase de finalisation avec le recensement des organismes certificateurs.

La CNCT vient donc d'interroger la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France sur son souhait d'intégrer ou non cette nouvelle formation à son offre.

La Fédération des Pâtisseries Chocolatiers Confiseurs Glaciers Traiteurs des Hauts-de-France a également exprimé son souhait de dispenser ce nouveau titre au sein de l'offre de formation du Centre de formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France et en premier lieu sur le nouveau site de Bruay/Saint Saulve.

CAP Crémier Fromager

L'Arrêté du 04 juillet 2017 porte création de la spécialité « Crémier Fromager » du CAP.

A la demande de la Fédération des Fromagers Hauts-de-France, le travail est en cours pour présenter notre candidature à la Fédération des Fromagers de France pour l'ouverture d'une section de CAP Crémier Fromager au sein de notre Centre de Formation en réponse aux besoins des entreprises du territoire.

Annexe 18 : PowerPoint de présentation du CQP

● **Proposition**

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser la CMA mettre en œuvre au sein de son Centre de Formation les deux nouveaux titres et diplômes :

- Certificat de Qualification Professionnelle « Vendeur Conseil Spécialisé En Alimentation Artisanale » (CQP VCSAA),
- CAP Crémier fromager.

● **Débats**

M. le Président GRISET commente ce point.

M.DUBIQUET souhaiterait que le CAP Crémier Fromager puisse ouvrir au Centre de Formation de Caudry.

M. le Président GRISET précise que pour l'instant le site n'est pas encore choisi, mais il fait remarquer que les apprentis dans cette filière risquent d'être plutôt d'être sur Lille compte tenu de la densité des fromagers sur le territoire.

Le Bureau décide de donner son accord pour la mise en œuvre au sein de son Centre de Formation

- **du Certificat de Qualification Professionnelle « Vendeur Conseil Spécialisé En Alimentation Artisanale » (CQP VCSAA),**
- **du CAP Crémier fromager.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :
15 Votants, 15 Voix "pour"

Point d'information 2018-197

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Les Salons : Apprentissage et Alternance Formation pour Adultes

- Point d'information

Salon de la Formation pour Adultes, 23 et 24 mars 2018
Salon de l'apprentissage et de l'alternance, 6 et 7 avril 2018
Lille Grand Palais

Afin d'accroître sa notoriété auprès du grand public et de promouvoir son offre de formation par apprentissage, en formation continue et par la voie scolaire (lycée), le Centre de Formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France sera présent sur ces **2 grands temps forts dédiés spécifiquement à la formation**.

Le 23 et 24 mars, un stand de 9 m² permettra de présenter, valoriser et vendre notre offre de formation continue et ainsi de gagner des prospects.

Les 6 et 7 avril, la CMA animera un **village apprentissage dédié à l'artisanat** : avec de nombreuses animations autour de différentes filières et métiers, des démonstrations durant lesquelles les jeunes pourront tester le métier.

Les outils numériques et digitaux seront déployés dans les animations métiers (par exemple : impression prothèse dentaire, simulateur de peinture en carrosserie par la réalité virtuelle) et aussi dans l'animation du stand (récupérer le maximum d'adresses e-mails de jeunes visiteurs du salon pour des opérations marketing jusque-là rentrée).

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le bureau prend acte du point d'information relatif aux prochains salons de l'apprentissage et de l'alternance et de la formation pour adultes.

Délibération 2018-198

Grille des emplois

- **Contexte**

La grille des emplois de la CMA est l'instrument majeur du pilotage et du contrôle de l'effectif des collaborateurs.

Chaque agent permanent de la CMA doit en effet être repris au sein de cette grille, et chaque agent en CDD doit apparaître dans la grille dès lors que son contrat/temps de présence en CMA dépasse 18 mois.

La grille des emplois de démarrage de la CMA de région a été adoptée lors de l'AG du 17 novembre 2017 à Boves. Depuis cette date, un nombre significatif de positionnements, d'ajustements et de mouvements du personnel a eu lieu. Afin d'accompagner les changements restant à mener au niveau des ressources humaines, il est nécessaire de pouvoir adopter une grille intégrant 5 emplois de plus, étant précisé ici que tous les emplois de la grille ne sont pas nécessairement pourvus.

Annexe 19 : grille des emplois

- **Proposition**

Il est proposé de mettre en œuvre une grille des emplois portée à 894 supports d'emplois permanents, actant un certain nombre d'ajustements internes liés au lancement de la CMA de région.

- **Débats**

M. CLAVERIE commente la grille des emplois et précise que la grille présentée passe de 889 à 894 emplois intégrant 5 emplois de plus. Il rappelle que tous les emplois de la grille ne sont pas nécessairement pourvus. Les ajustements nécessaires à l'intérieur de celle-ci ont été opérés pour être en correspondance avec le fonctionnement de la CMA de région.

Le Bureau décide de valider la grille des emplois de la CRMA arrêtée à 894 emplois, et d'autoriser le Président à la présenter pour délibération à l'Assemblée Générale du 25 juin prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

15 Votants, 15 Voix "pour"

Délibération 2018-199

Titularisations

● Contexte

Conformément à l'article 13 du Statut du Personnel, la décision de titularisation est prise par le président de l'établissement après accord du bureau, sur proposition du secrétaire général à l'expiration du stage probatoire.

Il convient de statuer sur les situations suivantes :

Julie MAMETZ, arrivée en CRMA Hauts-de-France le 13 février 2017 au poste de Responsable de Service Communication, en stage probatoire d'un an.

Arnaud MACHUS, arrivé en CRMA Hauts-de-France le 1^{er} mars 2017 au poste de Chargé de mission Marketing Digital, en stage probatoire d'un an. Nommé le 15 janvier 2018 au poste de Responsable de Service Marketing de l'offre et transformation digitale.

Maud FONTANA et Alexandre LEPINE, arrivées en CMA Nord-Pas-de-Calais respectivement les 12 septembre 2016 et 08 février 2017, en tant que Conseiller au Pôle Relation Clients.

● Proposition

Il est proposé au bureau la titularisation des agents suivants :

- Julie MAMETZ : Responsable de service Cadre niveau 3 au 13 février 2018.
- Arnaud MACHUS : Responsable de service Cadre niveau 3 au 1^{er} mars 2018.
- Maud FONTANA : Conseiller Maîtrise Niveau 1 au 1^{er} avril 2018.
- Alexandra LEPINE : Conseiller Maîtrise Niveau 1 au 1^{er} avril 2018.

M. le Président GRISET commente ce point. Aucune observation n'est effectuée.

Le Bureau décide de valider la titularisation de Mmes Julie MAMETZ, Maud FONTANA, Alexandra LEPINE et M. Arnaud MACHUS

Délibération adoptée à l'unanimité

Résultat du vote à mains levées :

15 Votants, 15 Voix "pour"

Questions diverses :

Mme DUCANGE souhaite qu'une information aux artisans sur la nouvelle obligation incombant aux entreprises suite à la loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme soit effectuée. Aux termes de cette loi, les entreprises personnes morales (sociétés) doivent déposer au Registre du Commerce et des Sociétés un nouveau document dénommé formulaire des bénéficiaires effectifs avant la date du 1^{er} avril 2018.

-0-0-0-0-0-

*L'ordre du jour étant épuisé, M. LE PRÉSIDENT remercie ses collègues
et lève la séance à 18 h 45.*

RAPPEL : LE PROCHAIN BUREAU EST PRÉVU LE 9 AVRIL 2018